

NUMÉRO DOUBLE

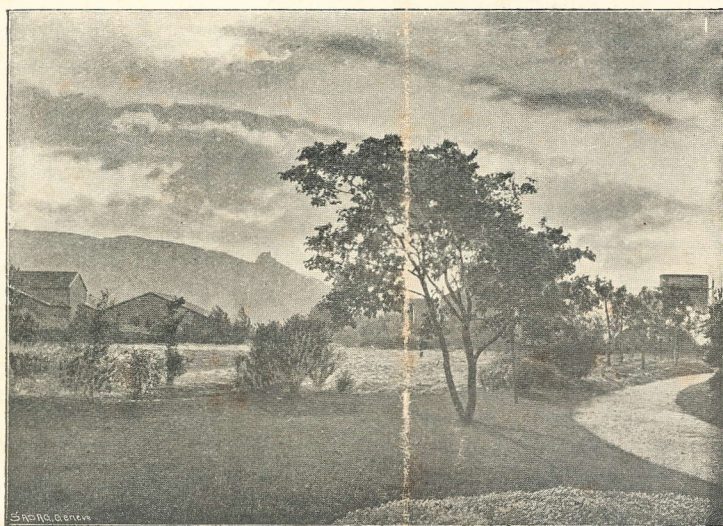
== N° 14 et 15 ==

Janvier - Mai 1931

Prix 3 fr.
5 fr. Suisse

REVUE
DES RHODANIENS

L'OR DU RHÔNE



Cl. P. Peyrouze

du S. I. de Valence

VALENCE — Paysage sur Crussol

Le titre

L'OR DU RHÔNE

est la synthèse de notre devise :

Tout et Tous pour Toutes
les Gloires et Toutes les
Fortunes des Pays
Rhodaniens

Rédaction et Service de

L'OR DU RHÔNE

— au CHATEAU de —

TOURNON

— (Ardèche) —

“LE RHONE”

Comptoirs de Transports

SIÈGE SOCIAL : 11, QUAI RAMBAUD - LYON

AGENT des $\left\{ \begin{array}{l} \text{C}^{\text{ie}} \text{ Générale de Navigation H.P.L.M., 11, Quai Rambaud, LYON} \\ \text{C}^{\text{ie}} \text{ Lyonnaise de Navigation et Remorquage, Quai d'Occident, LYON} \end{array} \right.$

SERVICE RÉGULIER. — **Journalier**, entre LYON, MARSEILLE et CETTE et les principaux ports du Rhône et vice-versa.

SERVICE RAPIDE. — **Bi-Hebdomadaire**, entre LYON et MARSEILLE, et vice-versa ; départ de Lyon à la première heure, les Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Journalier, au départ de MARSEILLE.

Pour renseignements détaillés, s'adresser

à LYON, 11, Quai Rambaud et Quai d'Occident ;
à MARSEILLE, 10, quai de la Tourette ;
à CETTE, quai Bordigue.

LES HYDROGLISSEURS DE LAMBERT

Mot Déposé

Téléphone : 13-38 NANTERRE

95 B^{ard} de la Seine - NANTERRE

Télégr. HYDROLAM-NANTERE

REMONTENT LE RHONE AUSSI VITE QU'ILS LE DESCENDENT

Indifférents aux remous, aux Tourbillons et Entonnoirs

PREMIER PRIX, Meeting d'Anvers, 1920
(1.000 de charge sur 200 km.)

PREMIER PRIX, Meeting de Monaco 1920.

PREMIER PRIX. Course Lyon-Avignon, 1920

HORS - CONCOURS EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE 1922



LES PLUS ECONOMIQUES
grâce à leur faible consommation au 100 km, inférieure à celle des canots-automobiles de même puissance

Ils ont remonté en se jouant les fameux rapides du Mékong, réputés infranchissables alors ; du Pre Kampi, de Sambor, de Préas, de Kas Ampil, Préapatang, les tourbillons de Mos Lochnieu et plusieurs forêts inondées.

Moyenne Commerciale
70 km. à l'heure



3 Modèles

INCHAVIRABLES et INCOULABLES, SURS, CONFORTABLES, RAPIDES

∴ Ils assureront cet été un service régulier entre Aix-les-Bains, Lyon, Vienne

Fournisseur des Gouvernements Américain, Anglais, Espagnols, Français, Italien, Compagnie Canal de Suez, Missions en Argentine, Chine, Russie, etc.

Demandez

dans les bonnes Maisons d'alimentation

MACARONI — VERMICELLES —
NOUILLES — COQUILLES —
PAPILLONS, etc.



de la Maison

A. Gilibert et Tezier

Valence-sur-Rhône (Drôme)

FABRIQUE DE BIJOUTERIE OR

SPECIALITES DE CHEVALIERES
JONCS — BAGUES — DORMEUSES
JOAILLERIE
COLLIERS MASSIFS Courants et Riches

MAISON BY ROUX

V^{ve} Armand ROUX

Successieur

17, Rue Madier-de-Montjau

VALENCE

Télégraphe : Roux-Bijouterie-Valence-s-Rhône

Téléph. 15

GRANDS VINS des COTES du RHONE

HERMITAGE — COTE ROTIE
CHATEAUNEUF -- DU -- PAPE

Paul JABOULET Aîné

Propriétaire et Négociant

TAIN-L'HERMITAGE (Drôme)

HERMITAGE LACHAPELLE MONOPOLE

Grand Magasin d'Habillement

**pour hommes, Dames,
Jeunes gens et Enfants**

H. ESDERS

GRANDE FABRIQUE DE PARIS

67-69, Rue de la République — LYON

Chapellerie, Bonneterie, Chemiserie
Chaussures, Ganterie, Vêtements de
Travail, Grand Choix de Draperies
0-0 pour Vêtements sur mesures 0-0

Maison la plus importante de la région

LA FOIRE INTERNATIONALE

DE LYON

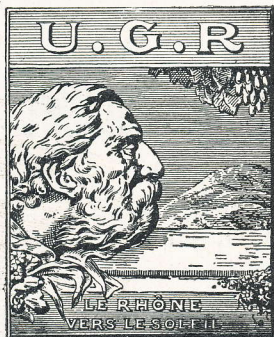
Le 1^{er} Lundi de Mars

VOUS OFFRE :

LES DERNIERES CREATIONS
DE LA TECHNIQUE DE L'ART ET DE LA MODE
LES ARTICLES DE QUALITE
LES PRIX LES MIEUX ETUDIES

Dans un Palais unique au monde

Renseignements : Rue Ménéstrier, LYON, Tél. B 55-05
1, rue Blanche, PARIS



UNION GENERALE DES RHODANIENS

COMITÉ D'HONNEUR ET DE PATRONAGE

Président d'Honneur : Madame Marie Frédéric MISTRAL

M. E. HERRIOT, maire de Lyon ; MM. Auguste et Louis LUMIÈRE ; M. Léon PERRIER, Sénateur. Ancien Ministre ; M. Henry BORDEAUX, de l'Académie Française ; M. BOISSONNAS, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève ; M. A. MORIAUD, M. BRON, Ex-Présidents ; M. ROSSET, Syndic de Lausanne, Président de la Société suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin ; M. TROILLET, Conseiller d'Etat pour le Canton du Valais ; M. RIBOT, Maire et Sénateur de Marseille ; M. MARGOT, Directeur Général de la Cie P.-L.M. ; M. Henry DEFERT et M. Edmond CHAIX, Présidents du T. C. F. ; M. Marius JOUVEAU, Capoulié du Félibrige, Dr. CARLE

MM. les PREFETS, les SÉNATEURS et DÉPUTÉS des Départements rhodaniens ; MM. les Directeurs des Cies de Navigation du Rhône et du Léman ; MM. les Maires des Villes de la Vallée du Rhône ; MM. les Présidents des Chambres de Commerce, les Présidents des Automobile-Clubs, et des Syndicats d'Initiative de Tourisme, les Directeurs des grands journaux, les grands Industriels, les principaux Artistes et Ecrivains des Régions rhodaniennes.

AGIR! PRODUIRE!
SOLIDARITE — EMULATION
L'EFFORT - L'AIDE - LE COURONNEMENT

Rédaction, Services

et

Secrétariat de l'U. G. R. :

Château de TOURNON (Ardèche)

(Siège social

à l'Hôtel de Ville, à Lyon)

Publication trimestrielle (5^e Année)

COMITÉ D'ADMINISTRATION

Président : M. Paul Cuminal, Privas. — Vice-Présidents : MM. Haenni, Ingénieur de l'Etat du Valais ; Le Professeur Mercanton, de l'Université de Lausanne ; Marcel Guinand, Président de la Section Genevoise ; Louis E. Favre ; Celle, délégué de la Chambre de Commerce de Lyon ; Camille Chaumeau, Ingénieur en Chef de la ville de Lyon ; Paul Cuminal, Lyon ; Le Professeur A. Cholley de la Sorbonne ; A. Allix, Directeur de l'Institut des Etudes Rhodaniennes ; Le Maire, à Givror ; Vassy, Conservateur des Musées, à Vienne ; Le D^r Cadet, à Tournon ; Le Maire de Valence ; Paul Loubet, Montélimar ; Le Maire d'Avignon ; Joseph d'Arbaud, du Félibrige ; Léon Gerboud, Maire de Beaucaire ; Le D^r Morizot, Maire d'Arles ; Marius Dubois, secrétaire général honoraire de la ville de Marseille. — Fondateur et Secrétaire-Général : G. Tournier, à Tain. — Trésorier : A. Jaboulet, à Tournon.

BUT DE L'U. G. R.

Créer et développer la fraternisation entre les villes, les régions et les populations rhodaniennes ;

Exalter et soutenir l'esprit Rhodanien dans tout ce qui peut toucher aux idées, aux aspirations et aux créations les plus généreuses, aux réalisations et aux intérêts de toutes sortes des pays rhodaniens ;

Mettre en lumière et développer toutes les gloires et toutes les fortunes des régions rhodaniennes par ses CONGRES du RHONE et ses importants CONCOURS entre Rhodaniens ;

Toutes choses pour faire éclore des talents, et qui ont lieu, région par région, à l'occasion de la GRANDE FETE DU RHONE, qui est la « Fête du Travail et du Génie des Rhodaniens » :

Salon Rhodanien des Beaux-Arts ; Concours de l'apprentissage des Arts et Métiers ; Concours littéraires ; Concours de composition musicale ; Expositions diverses ;

Encourager le tourisme nautique et aider à la renaissance, sur le Rhône, de services pratiques de navigation pour tous les voyageurs.

Seconder les efforts en faveur de l'AMENAGEMENT DU RHONE

Développer le MUSEE DU RHONE et la Bibliothèque des Auteurs Rhodaniens, créés par l'U. G. R. au Château de Tournon-sur-Rhône.

L'U. G. R. A RÉALISÉ

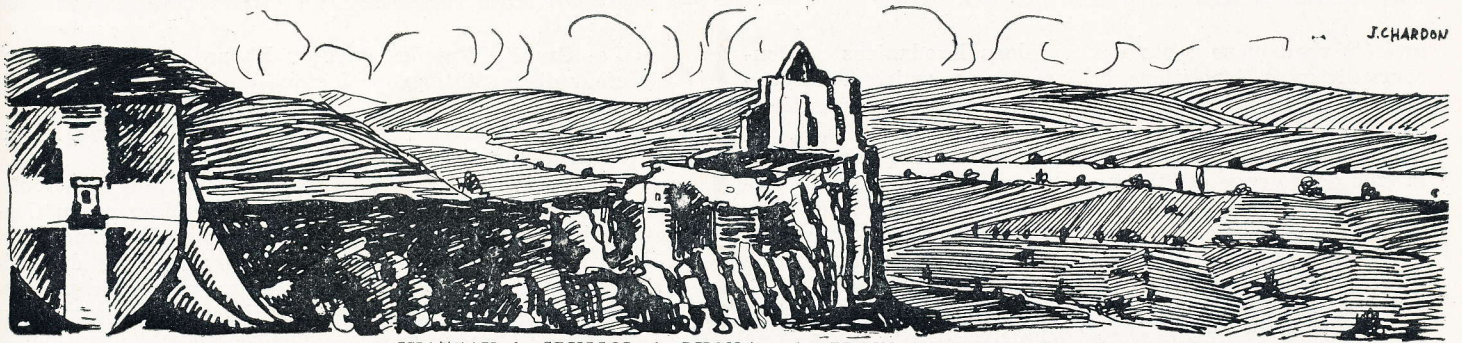
- 1° La I^{re} Fête du Rhône, à Tournon-Tain (1926) ;
- 2° La II^e Fête du Rhône, à Lyon (1927) ;
Le I^{er} Congrès du Rhône, à Lyon (1927) ;
- 3° La fondation, au Château de Tournon, du Musée du Rhône et de la Bibliothèque des Auteurs Rhodaniens (1928) ;
- 4° La Fête solennelle de la Remise du Drapeau de l'U. G. R., en présence des délégations officielles de 26 villes et Chambres de Commerce, à Tournon (1928) ;
- 5° La III^e Fête et le II^e Congrès du Rhône,
Le I^{er} Salon des Rhodaniens,
La I^{re} Exposition pour les apprentis et jeunes ouvriers,
Les I^{ers} Concours de Littérature, Poésie et de Composition Musicale, qui eurent lieu en Avignon en 1928 ;
- 6° La IV^e Fête et le III^e Congrès du Rhône,
Le II^e Salon des Rhodaniens,
La II^e Exposition - Concours pour les apprentis et jeunes ouvriers,
Les II^e Concours de Littérature, Poésie, et de Composition Musicale, qui eurent lieu à Genève en 1929 ;
- 7° La Journée de l'Aménagement et des Intérêts du Rhône, à Valence, 8 décembre 1929 :
Le IV^e Congrès du Rhône.
- 8° La V^e Fête et le V^e Congrès du Rhône.
Le III^e Salon Rhodanien et les III^e Concours littéraires, des Apprentissages, qui eurent lieu en Arles et à Port-St-Louis-du-Rhône, en 1930.
De nombreux prix en espèces (plus de 80.000 francs), des diplômes, médailles, objets d'art et de l'outillage, ont été distribués aux lauréats

TOUT LE MONDE peut devenir membre de l'U. G. R. en versant une **COTISATION** minimum de 10 fr. pour la France 20 fr. français pour la Suisse. — Les adhésions sont reçues chez le trésorier : M. Alfred JABOULET, à Tournon.

(Compte de chèque postal : Lyon 310-79)

Les compétiteurs et exposants de l'U. G. R., doivent s'inscrire membres de l'U. G. R.

Décision de l'Assemblée de Lyon du 8 mai 1927



CHATEAU de CRUSSOL, le RHONE et les PLAINES de VALENCE

LES RHODANIENS A VALENCE

L'Union Générale des Rhodaniens, vaste association franco-suisse, englobant dans son sein toutes les régions sous l'influence du Rhône, tous les départements baignés par le fleuve, toute la Suisse Romande, a de nombreuses bases et appuis officiels dans les deux pays, de la source du Rhône à la Méditerranée. Les villes, les Chambres de Commerce et les grandes Associations françaises et suisses, sont membres actifs de l'U. G. R. ; la plupart des départements, les Etats de Genève, du Valais et les Compagnies P.-L.-M. et de Navi-

gation, etc..., secondent son but et ses efforts. « Pour toutes les gloires et toutes les fortunes des Pays rhodaniens », telle est la devise de cette bienfaisante association franco-suisse, qui compte près de deux mille membres individuels pris parmi les plus hautes notabilités rhodaniennes.

Le but de l'U. G. R. serait trop long à exposer en entier. Disons seulement qu'il vise à créer et entretenir des liens d'amitié entre les villes, régions et populations rhodaniennes ; qu'il vise à servir par ses Congrès du Rhône, tous les



DE LA GAUCHE A LA DROITE. 1^{er} rang : M. FREQUENEZ, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée ; M. MALIZARD, Président de la Chambre de Commerce ; M. Gustave TOURSIER, Secrétaire Général, Fondateur de l'U. G. R. ; M. CUMINAL, Président de l'U. G. R. ; M. J. ALGOU, Maire de la Ville de Valence ; M. Marcel GUINAUD, Avocat, Président de la Section Genevoise de l'U.G.R. ; M. PINAT, Maire de Givors ; M. CRUMIÈRE, 1^{er} adjoint au Maire de Valence ; M. VIRIVILLE, Adjoint au Maire de Valence.

2^e rang : M. TIRAN, Secrétaire Général du Comité des Fêtes ; M. VASSY, Conservateur des Musées de Vienne et Délégué de cette ville ; M. FILHOL, Délégué de la Ville d'Annonay ; M. Raoul STEPHAN, Homme de Lettres à Tournon ; M. Alfred JABOULET, Trésorier de l'U. G. R. ; M. le Docteur CALVET, Adjoint au Maire de Valence, Président du Syndicat d'Initiatives et Secrétaire Général des VI^{es} Congrès et Fête du Rhône ; M. DESMOULINS, Directeur des Services Agricoles de la Drôme ; M. GIRAUD, Banquier, Conseiller Municipal, Trésorier des VI^{es} Fête et Congrès du Rhône.

3^e et 4^e Rang : M. CHARRIER, Secrétaire administratif des VI^{es} Fête et Congrès du Rhône ; M. le Capitaine PAUL, représentant le Général MORETEAU, Commandant la Place de Valence ; M. CLARET, Secrétaire de la Commission des Manifestations nautiques ; M. GERIN, Président d'honneur des Enfants du Rhône et Président de la Commission des Manifestations nautiques ; M. MUGLER, Président du Comité des Fêtes ; M. ETIENNE, Ingénieur au Service du Rhône ; M. ROUX, Président de la Chambre d'Agriculture ; M. LAURENT, Directeur de l'Union Commerciale ; M. PECHEROT, Adjoint au Maire, Président de la Commission Municipale des Fêtes.

Manquent à ce groupe les collaborateurs suivants :

MM. M. MISTRAL, Secrétaire Général de la Mairie ; ROCHETTE, Président du Syndicat des Journalistes Drômois ; GUILLERMONT, Inspecteur Principal du P.-L.-M. ; MARECHAL, Directeur des Concerts Symphoniques ; BELLIER, Président de la Commission d'Apprentissage ; DURAND, Président de la Commission du Cortège.

intérêts rhodaniens ; par ses « Salons Rhodaniens », Concours divers et Expositions, les intérêts des artistes, des écrivains, des compositeurs de musique, de tous les apprentissages, de tous les sports nautiques.

Après Tournon-Tain, Lyon, Avignon, Genève, Arles, c'est la ville de Valence qui tient cette année le Flambeau Rhodanien. Et comme l'ont fait les maires de Genève et d'Arles, les maires d'Arles et de Valence s'embrasseront pour sceller l'amitié rhodanienne, au moment de la remise du drapeau de l'Union Générale des Rhodaniens à la ville de Valence.

La « VI^e Fête du Rhône » qui se déroulera les 13, 14 et 15 juin sera très belle, car la municipalité ne néglige rien pour bien recevoir les délégations des villes suisses et françaises et les savants et les grands spécialistes qui apporteront au VI^e Congrès du Rhône, leurs lumières, ainsi elle leur marquera sa reconnaissance et celle de l'U. G. R.

De nombreux prix en argent, diplômes, médailles, seront remis aux lauréats de l'U. G. R. Tous les Rhodaniens auront leur part dans cette fête à la gloire du Fleuve. Les œuvres de bienfaisance ne seront pas oubliées.

En effet, le Comité des Fêtes de bienfaisance de Valence a été sollicité par la ville, pour organiser des spectacles artistiques, rhodaniens selon la tradition de l'U. G. R. Ce Comité d'hommes de bien, généreux, artistes, veut réaliser le désir de la municipalité de Valence et de l'U. G. R. Et c'est pourquoi l'Union Générale des Rhodaniens, pour lui marquer sa reconnaissance, contribuera à ses œuvres de bienfaisance, d'accord avec la ville, en lui abandonnant les recettes de cette partie de la VI^e Fête du Rhône, organisée par lui.

Les Rhodaniens de tous les pays du Rhône, suisses et français, de la Savoie, du Lyonnais, du Dauphiné, du Vivarais, du Languedoc, de la Provence et ceux de Paris, et ceux des cantons de Genève, de Vaud et du Valais, vont arriver, pleins d'enthousiasme à Valence, sur les rives du Rhône aimé. Valence et la région les recevront à bras ouverts.

Vive l'amitié rhodanienne ! « Pour toutes les gloires et toutes les fortunes des pays rhodaniens ! »

VI^e Congrès du Rhône, à Valence

Le VI^e Congrès du Rhône qui se tiendra à Valence, les 13, 14 et 15 juin, sera l'un des plus importants qu'organisât l'Union Générale des Rhodaniens.

Voici un **avant-programme** de ce Congrès, organisé par Gustave Tournier.

« La Navigation de Plaisance sur le Rhône », rapporteur M. Jouret, Ingénieur ; Situation à ce jour et conclusion, par M. Gustave Tournier.

« L'Élevage du mouton dans la Drôme », par M. Roux, Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

« L'Olivier, la Truffe, la Lavande dans la Drôme », par M. Desmoulins, Directeur des Services Agricoles de la Drôme.

« Transports des fruits et primeurs dans la Vallée du Rhône » par M. Bénatru, Président de l'Union des Associations de producteurs, expéditeurs et exportateurs de fruits et légumes de la Vallée du Rhône.

« L'Histoire du Ver à soie et de la Soie dans la Vallée du Rhône », par M. Messier, Directeur de l'Office National Séricicole à Valence.

« Les Eaux minérales des Pays du Rhône », par M. le Dr Piery, professeur d'hydrologie et de climatologie, et M. Milhaud, assistant d'hydrologie et de climatologie, de la Faculté de Médecine de Lyon.

« Les Grands Vins des Pays du Rhône », par M. Astruc, Directeur de la Station oenologique du Ministère de l'Agriculture, du Gard.

« Vins du Valais et Vins du Canton de Vaud », par M. Paul Deslandes, de Bompoules-Lausanne ;

« Les Poissons du Rhône », par M. le Professeur Roule, du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Membre du Conseil de la Société Nationale d'Acclimatation de France.

« L'organisation de la Littérature dans les Pays du Rhône », par M. Roger Bastide, Professeur agrégé de philosophie au Lycée de Valence, auteur de divers ouvrages publiés.

« L'Atlas du Rhône », par M. le Professeur André Choley, de la Sorbonne, président de la Section parisienne de l'U.G.R. et le capitaine aviateur Sève.

« Idées sur l'Aménagement du Rhône », communication de M. Ponnet, ex-maire de Chanaz, Savoie.

« Terrains instables et éboulements dans le bassin du Rhône », par M. le Professeur André Allix, Directeur de l'Institut de géographie et de l'Institut des Etudes Rhodaniennes de l'Université de Lyon.

« Les Châteaux valaisans », par M. Joseph Morand, de Martigny.

« L'Amitié Rhodanienne », par M. Marcel Guinand, avocat, Président de la Section Genevoise de l'U.G.R.

« Ligne P.-L.-M. de « Saint-Etienne à Valence », par M. X...

« L'Aménagement intégral du Rhône », par M. Henri Brenier, Directeur Général des Services de la Chambre de Commerce de Marseille (avec de nombreux documents : cartes, schémas, etc.)

« Le Port de Lyon dans l'économie des Pays Rhodaniens » par M. Dumas, Directeur de l'Office des transports des Chambres de Commerce et d'Agriculture du Sud-Est, et Directeur général du Port Rambaud de Lyon.

« Les destins de la Suisse commandés par sa politique fluviale » par M. Paul Balmer, Président de la Section Genevoise pour la Navigation du Rhône au Rhin.

« La Compagnie Nationale de l'Aménagement du Rhône », M. Léon Perrier, sénateur et ancien Ministre, aura le plus grand plaisir d'apporter à ses compatriotes et aux Rhodaniens, réunis à Valence, nous l'espérons, la bonne nouvelle de la formation de la Cie Nationale de l'Aménagement du Rhône à la réalisation de laquelle il consacra vingt ans de travail d'une persévérance remarquable.

Enfin, comme les précédents, le VI^e CONGRES DU RHONE comprendra : le Salon Rhodanien (4^e Exposition des Beaux-Arts) ; le Grand Prix Littéraire et l'Exposition du Livre Rhodanien ; les IV^e Jeux Floraux Rhodaniens ; le III^e Concours Rhodanien de Composition Musicale ; la IV^e Exposition-Concours d'Apprentis et de Jeunes Ouvriers ; l'Exposition des produits agricoles rhodaniens et des emballages pour fruits et primeurs ; l'Exposition du diorama zoologique de Camargue de la Société Nationale d'Acclimatation de France, Membre de l'U.G.R.

Rendez-vous est donné à tous les Rhodaniens, à MM. les Sénateurs, les Députés, les Conseillers généraux et d'arrondissement, les Maires et Conseillers Municipaux, les Présidents et les Membres des Chambres de Commerce et d'Agriculture et d'Industries touristiques et enfin à tous ceux qui ont conscience de la prospérité des Pays rhodaniens. Rendez-vous est donné aussi à MM. les Conseillers d'Etat, les Syndics des Villes, aux Organisations économiques et à tous ceux des Cantons et République de Genève, de Vaud et du Valais. Tous nos amis seront à Valence pour les 13, 14 et 15 juin prochain au VI^e Congrès du Rhône et à la VI^e Fête du Rhône : fête des intérêts, du travail et du génie des Rhodaniens pour, selon la devise de l'Union Générale des Rhodaniens, toutes les gloires et toutes les fortunes des Pays du Rhône.



VALENCE-sur-RHONE — Les Boulevards

Cl. P. Peyrouze

Un coin de la Vallée du Rhône: Valence

DU PASSÉ, VERS L'AVENIR...



Près du Grand Rhône aux flots toujours pressés,
Blanche paraît Valence la Jolie.
Ceignant son front, de verts lauriers tressés
Mettent un nimbe à sa mélancolie.
Frêle, indolente et le geste charmeur,
Le corps penché sur la haute terrasse,
On croirait voir, au printemps, une fleur
S'offrant, gracieuse, au batelier qui passe.

Telle est la première strophe d'une « Ode à Valence » de Casimir Genest, beau poème allégorique souligné d'une musique fluide, claire comme le ciel de la vallée qui l'inspira, jaillie de l'âme rhodanienne de l'illustre Maître, M. Vincent d'Indy.

Qu'il me soit permis de présenter aux lecteurs de « l'Or du Rhône » la ville qui, dans peu de temps, aura l'honneur de recevoir tous les admirateurs du fleuve-dieu, tous les artistes, tous les penseurs nés sur ses rives et pénétrés de son éblouissante beauté.

Pour fêter et célébrer sa splendeur, chaque année s'accomplit le pieux rassemblement des fils du grand cours d'eau roulant, dans une longue échancreuse d'or « des Alpes glacées à la mer du soleil », ses ondes aux couleurs changeantes sous l'action des affluents nourriciers, des terroirs traversés, de la lumière qui les inondent.

C'est la plus pure gloire de M. Gustave Tournier, d'avoir donné au Rhône, grand frère méditerranéen du Nil, autre fleuve sacré, ce symbolisme renouvelé de la Mythologie hellénique, où nous puisons aujourd'hui les sources intarissables de l'enchantement et de l'union.

Et ce sera aussi le triomphe discret de cet initiateur fougueux, sensitif, modeste, rétif parfois s'il se croit incompris, d'assister à la consécration, par sa ville natale, de l'œuvre à laquelle il a voué sa vie et sacrifié la plus tranquille existence.

Les origines de Valence se perdent dans la nuit profonde des temps. Aucun historien ne se prononce sur ce point avec quelque semblant d'exactitude. Il est même probable que ce lieu géographique situé presque au nœud de trois grandes vallées : Rhône, Drôme et Isère, à l'élargissement de la plus fréquentée d'entre elles, a toujours été occupé par les hommes.

La plus ancienne relation connue est celle d'un Hercule grec, s'y arrêtant au XIII^e siècle avant notre ère en allant fonder Alésia en Auxois (1). L'historien voyageur Polybe, a été frappé par « une île gauloise au confluent de l'Isère, ayant la forme et la grandeur d'un delta de l'Égypte ».

Mais la plupart des écrivains anciens s'accorde à



VALENCE — Place de la République en 1905
Cl. P. Pegrouze

placer la fondation de Valence après la défaite du chef arverne Bituitus, l'an 123 avant Jésus-Christ.

Sous le règne d'Auguste elle prit le titre de « Colonie Romaine » et se peupla de vétérans invalides. Rome alors l'enrichit et la dota de magnifiques monuments, à l'exemple d'Arles, d'Orange et de Vienne. Il n'en subsiste plus aucun. *Etiam periere ruinæ*. Plus tard elle fut incorporée dans la Gaule Narbonnaise et ensuite dans la première Viennoise. Les Alains, les Francs, les Lombards s'en emparèrent et la rançonnèrent tour à tour.

En 737, les Maures l'incendièrent. Reconstituée, les Normands et les Danois la ravagèrent à nouveau vers 860.

A la chute de l'Empire Romain, les rois Francs la mirent sous leur domination. Au Concile de Mantaille (879), elle passa, avec Boson, beau-frère de Charles le Chauve, dans le « Royaume d'Arles et de Bourgogne » formé de la Provence, du Vivarais, de l'Uzège, du Dauphiné, de la Savoie, du Lyonnais, de la Franche-Comté, y compris le diocèse de Lausanne qui, de nos jours, est devenu la Suisse Romande.

En conséquence de la division de ce grand royaume, Valence entra dans le Comté d'abord, puis Marquisat de Provence ensuite, dont les limites furent la Durance, l'Isère et les Alpes.

Grâce à Louis XI, elle s'en émancipa pour former à son tour le Comté de Valentinois et finalement entrer dans le Dauphiné jusqu'à la Révolution.

C'est le 28 mai 1790 que les représentants du nouveau département de la Drôme, créé par l'Assemblée Constituante, auquel était rattaché le district d'Orange, se rassemblèrent à Chabeuil au nombre de 397 et décidèrent par 157 suffrages contre 146 pour Montélimar et 68 pour Crest, de situer à Valence le siège de l'administration départementale.

Malgré la perte d'une Université célèbre dans le monde, le chef-lieu de la Drôme n'a cessé de se développer et de s'embellir depuis cent-quarante ans. Le chiffre de sa population a triplé, les remparts qui enserraient la vieille ville ont disparu pour laisser la place à de larges avenues aboutissant au Rhône.

De l'ancienne Abbaye de Saint-Ruf, aujourd'hui Hôtel de la Préfecture, du parvis de la Cathédrale de Saint-Apollinaire et surtout de la terrasse du Champ-de-Mars dominant un parc de splendide allure, se découvre le fleuve grossi des eaux de l'Isère, s'étalant au pied des Cévennes dans une majesté impressionnante. Il s'en détache un ample décor, chargé de couleurs d'une inégalable beauté.

Cerné au nord par le mont Pilat, il se précise à partir du coteau de l'Ermitage, fief des précieux crus, dessine ensuite au premier plan les falaises de Châteaubourg avec le petit château de Saint-Louis et, derrière, le pivot de Saint-Romain-de-Lerps que vient effleurer le ciel.

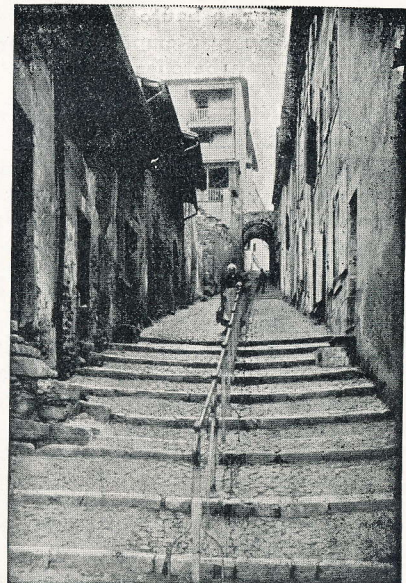
Crussol, vieux manoir des d'Uzès dont les ruines s'identifient à la montagne, profile sa silhouette orgueilleuse dans l'axe valentinois. Plus au sud, dressée sur un plateau carré lui servant de socle, la tour penchée de Soyons termine ce féérique panorama.

A l'est, si le paysage est plus lointain, il est par contre infiniment plus étendu.

Par un beau temps, on peut apercevoir la chaîne du Mont-Blanc, les massifs de la Grande Chartreuse et de Belledonne perdus dans l'azur. Puis, se rapprochant, les monts du Lans, du Vercors, du Royans apparaissent nettement aux regards, cependant qu'au dessus des plaines de Valence et de Chabeuil, se découpent les indentations des premières crêtes alpestres joliment dénommées ici « *Montagnes du Matin* ».

La Raye, longue croupe, mauve comme l'Hymette aux rayons du couchant, porte son plus haut sommet à 1100 mètres. Elle ferme l'horizon à l'orient de Valence et vient mourir de langueur dans la Drôme, rivière torrentielle qui naît, vit et expire sans quitter le département de son nom.

La montagne de Rochecourbe dite « des Trois-Becs » pour sa forme en trident, abrite jalousement dans son sein la riche corbeille de la Forêt de Saou,



VALENCE — Côte des Chapeliers



ROCHE-COURBE dominant la Forêt de Saoû

Cl. S. I. de Valence

accessible par un immense « Pertuis » rappelant la Brèche de Roncevaux. Mais elle dérobe à la vue les magnifiques paysages de la région montilienne, du Tricastin, du Nyonsais, limités à leur tour à la masse écrasante du Ventoux.

L'intense besoin de voyager qui se développe chaque jour, grâce à l'automobile, a fait de Valence un centre important d'excursions, « Plaque tournante du tourisme rhodanien » a très justement écrit M. le Dr Calvet, président du Syndicat d'initiative.

Placée au milieu de la Vallée du Rhône moyen, en même temps que sur les lignes de liaison des Alpes aux Cévennes, débordant sur le département voisin par les communes de Saint-Péray et de Guilherand, presque soudées à elle, Valence est à l'heure actuelle la capitale économique de la Drôme et de l'Ardèche dont les intérêts sont si étroitement liés qu'ils se confondent très souvent et s'unissent dans des organisations communes.

C'est à ses avantages topographiques, il faut bien le reconnaître, que la ville doit l'expansion, le mouvement, la circulation dont elle profite, lui donnant une impression d'activité bien supérieure à celle de cités d'une égale importance. Tous les étrangers sont unanimes à le reconnaître.

Cependant le commerce valentinois était à peu près inexistant au dix-huitième siècle, au point que Fontanieu, Intendant du Dauphiné, expliquait cette anomalie par une tendance des habitants à rechercher des places dans la magistrature ou des agrégations à l'Université. Aussi proposait-il la suppression du Présidial accablé de dettes et le transfert de l'Université à Grenoble.

C'est d'ailleurs ce qui advint pour le plus grand dommage de ce pays. Car on n'a pas compris à ce moment quelle influence un pareil centre d'études pouvait exercer sur le développement d'une ville. Il a fallu l'exemple de Grenoble pour dessiller les yeux. La fermeture de l'Université a été pour Valence une perte irréparable.

Souhaitons timidement que cette question soit ré-examinée quelque jour.

En échange, on construisit des casernes pour loger des soldats et l'on rétablit le pont et les quais du Rhône.

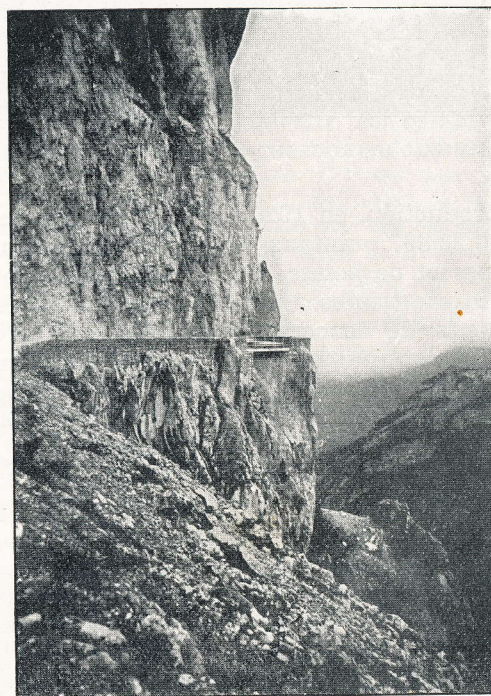
Vers le milieu du siècle dernier, lors de l'apparition des chemins de fer, la ville sembla s'éveiller à la vie commerciale. On y put compter quatre imprimeries, cinq presses lithographiques, sept librairies, des ateliers de sculpture, de marbrerie, d'ébénisterie, de ganterie, de tannerie, d'impression de foulards (usine Sanial, aujourd'hui cartoucherie de l'Etat), de fonderie, de moulinage de soie, une condition des soies, un grand commerce de vins, d'épicerie, de bois et de matériaux de construction, une très importante verrerie, une succursale de la Banque de France, un peu plus tard.

Valence partait enfin vers ses nouvelles destinées. Le mouvement s'est accentué sans arrêt depuis cette époque.

La guerre de 1914 en bouleversant tant de choses, détruisant les unes, développant les autres, a donné à la ville un essor économique considérable qui s'est étendu sur le département tout entier.

De nombreuses usines sont nées, d'autres se sont agrandies, les maisons de commerce se sont multipliées. Presque tous les magasins se sont parés du goût moderne et donnent maintenant à Valence un charme tout nouveau.

Les productions industrielles sont des plus variées et, actives sont les fabriques de meubles, de vêtements, de pâtes alimentaires, de cartonnages, de bijouterie, de cartouches de chasse et de guerre, de dentelles, de produits chimiques, de soies naturelle et

ROUTE DE COMBE-LAVAL
FORÊT DE LENTE

Cl. S. I. de Valence par P. Peyrouze

artificielle, sans omettre les ateliers de mécanique et de cuivrierie, etc.

Très près, à dix-huit kilomètres, se trouve Romans, vieille cité du travail, centre manufacturier de premier ordre, réalisant avec ses cinquante-quatre usines modèles de chaussures un chiffre global d'affaires dépassant 250 millions. En face, sur l'autre rive de l'Isère, Bourg-de-Péage produit pour le monde entier, les premières marques de chapellerie. Montélimar, au sud de Valence et en plein dans la vallée du Rhône, a créé l'excellent nougat dont il garde jalousement le secret de fabrication. Celle-ci est passée de 835.000 kilos en 1928 à 1.135.000 kilos en 1929, dont près d'un quart pour l'exportation.

La Drôme est en outre un département producteur de vins, de raisins de table, de fruits et de primeurs, avec des centres d'expéditions comme Tain, Saint-Donat, Saint-Rambert, Saint-Vallier, etc.



AU COL DE ROUSSET — VERCORS et DIOIS
Cl. P. Peyrouze du S. I. de Valence

Cette production, en 1929, a été de 29.900 quintaux de pêches, 22.897 quintaux de cerises, 47.125 quintaux de pommes et de poires, 27.000 quintaux de noix, 46.000 kilos de truffes. Quant à celle des olives, irrégulière par suite de certaines saisons, elle a atteint jusqu'à 40.000 quintaux. Les asperges, les tilleuls, les lavandes tiennent aussi une belle place respectable dans ce domaine. Le marché de Saint-Donat a expédié à lui seul 120.000 kilos d'asperges.

Ces quelques chiffres dont l'exposé peut sembler aride, donnent cependant une indication assez précise de l'effort fourni par l'agriculture drômoise.

Mais il reste encore une grande œuvre à accomplir et celle-là n'est pas dépendante de la volonté des population de cette région, pas plus qu'elle ne leur sera uniquement profitable.

Elle touche à l'intérêt général de la Nation, à celui de l'Europe tout entière. Elle a été discutée avec passion, étudiée selon les besoins des uns, combattue selon les positions prises par d'autres, adoptée par

ceux qu'animent les sentiments d'une grandeur généreuse, une foi clairvoyante dans l'avenir et dans la marche ascendante du progrès.

La question de l'Aménagement du Rhône, arrive enfin vers une prochaine solution. La loi de mai 1921 entrera en application au mois de juillet prochain par la constitution de la *Compagnie Nationale du Rhône* qui, dans un délai maximum de six mois doit présenter un projet complet des travaux à effectuer en même temps pour l'électrification, la navigation et l'irrigation.

Là encore il est nécessaire d'être prudent, d'écartier toute proposition dilatoire, toute pensée d'ajournement. Il ne faut pas oublier que depuis bientôt cent ans on ne fait que parler oiseusement sans agir.

Tous les projets qu'ils soient présentés sous la classification de mesures immédiates, mesures ultérieures ou mesures d'avenir doivent s'effacer devant le seul à faire triompher en cette heure décisive : l'Aménagement intégral du grand fleuve sur le parcours de Marseille à Genève et son raccordement au Rhin, afin d'acheminer directement, par cette voie, une grosse partie du trafic méditerranéen à destination des grands ports de la Mer du Nord.

Rappelons-nous sans cesse cette juste phrase de l'un des Reclus : « Avec ses 5.000 kilomètres de pourtour dont plus de 3.000 appartiennent au littoral, la France devrait être une *grande nation maritime* au lieu d'une nation continentale ; elle ne l'a jamais comprise ».

Les fautes du passé ne doivent point se perpétuer. La France peut encore devenir une grande nation maritime, le jour où elle aura son régime de canaux permettant aux mers qui la baignent, de communiquer directement entre elles.

La première tranche à exécuter est celle du Rhône, canal international, parce qu'elle sera la plus fructueuse et qu'elle mettra en relations les plus grands pays de production et de consommation du monde, la question des transports étant à la base de tout développement économique.

Sans vouloir répéter inutilement ce qui a été dit tant de fois sur le rôle rempli par notre beau fleuve à travers les âges, il convient peut-être de reproduire ici, pour conclure, cette magnifique opinion de M. Gabriel Hanotaux dans « *le Livre d'un père* » : « La Civilisation étant née en Orient et ayant pour premier véhicule la Méditerranée, la France n'eut pas été la France, si le Rhône ne l'eut pas mise en relations directes avec ces régions privilégiées. C'est là l'office propre du noble fleuve.

La France est un pays méditerranéen, la France parle une langue latine, la France participe à l'héritage du génie grec et du génie italien, parce qu'elle a le Rhône. Sans le Rhône, sa face eut été uniquement tournée vers les froides brumes du Nord : c'est le Rhône qui insinue en elle et jusqu'au fond du cœur, la lumière, la chaleur, la joie d'être sous le grand soleil vivant. »

A. MALIZARD,
Président de la Chambre de Commerce
de Valence et de la Drôme.

Vers l'Aménagement du Rhône

ET NAVIGATION

DECRET

portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 mai 1921 relative aux travaux

D'AMENAGEMENT DU RHONE

(Journal officiel du 16 janv. 1931)

TITRE I

Conditions générales de l'octroi de la concession

Article premier. — La concession unique de l'ensemble des travaux à effectuer pour l'aménagement du Rhône conformément à l'article 2, paragraphe 2, de la loi du 27 mai 1921, sera accordée par décret délibéré en Conseil d'Etat, contresigné par les ministres des Travaux publics, de l'Agriculture et des Finances, à une société unique dénommée **Compagnie nationale du Rhône (C.N.R.)**, groupant les collectivités, les établissements publics et les usagers intéressés.

Art. 2. — Au décret de concession seront annexés, par application de l'article 2, paragraphe 4, de la loi du 27 mai 1921, les statuts de la C. N. R. et le cahier des charges général de la concession.

Au fur et à mesure de l'exécution progressive du programme général, chaque tranche des travaux fera l'objet d'une convention spéciale et d'un cahier des charges spécial approuvé par un décret qui autorisera ces travaux et les déclarera d'utilité publique.

Ces décrets, délibérés en Conseil d'Etat et contresignés par le ministre des Travaux publics, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances, seront rendus après l'accomplissement des formalités réglementaires et notamment de celles fixées par les règlements d'administration publique pris en application des lois des 15 juin 1906 et 16 octobre 1919.

Chaque décret déterminera les zones dans lesquelles il sera fait application des articles 2, 2 bis, 3 et 3 bis de la loi du 6 novembre 1918 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 3. — En exécution de l'article 3, paragraphe 12, de la loi du 27 mai 1921, les statuts fixeront notamment, en se conformant aux prescriptions des titres II et III ci-après ;

1° La composition du conseil d'administration et la représentation de l'Etat, des collectivités et des établissements publics intéressés ;

2° Les modalités du concours financier des collectivités et des établissements publics intéressés ;

3° La constitution des fonds de réserve et la répartition des bénéfices.

Art. 4. — Le cahier des charges, conformément à l'article 2 de la loi du 27 mai 1921, et la convention fixeront notamment :

1° Les conditions dans lesquelles sont arrêtées le programme général de l'aménagement et les dates d'échelonnement des travaux ;

2° Les conditions financières et en particulier les mesures prises en vue de réaliser les augmentations de capital nécessaires pour que le concessionnaire puisse faire face aux obligations du cahier des charges ;

3° Les conditions générales d'exploitation ;

4° Les conditions auxquelles peuvent être levées les options en faveur des usagers riverains ;

5° Les conditions dans lesquelles, au cas où la C. N. R. ne se conformerait pas aux conditions prévues pour l'exécution des travaux, l'Etat peut :

Soit la mettre en déchéance,

Soit disposer des réserves constituées en vue des augmentations de capital nécessaires pour faire face aux obligations du cahier des charges ;

Soit retrancher de la concession, par décret délibéré en Conseil d'Etat, la tranche du programme non exécutée qui pourra, soit être exécutée par l'Etat, soit faire l'objet de nouvelles concessions ;

Soit mettre en jeu simultanément plusieurs de ces trois sanctions ;

6° Les mesures nécessaires pour que, en cas de non-renouvellement de la concession, tous travaux soient néanmoins entrepris et conduits jusqu'au terme de la concession dans l'intérêt de l'aménagement du fleuve et notamment les règles d'imputation de l'amortissement des dépenses à engager pendant les dernières années de la concession et le mode de participation de l'Etat et cet amortissement.

Art. 5. — Les conventions et les cahiers des charges spéciaux fixeront notamment :

1° La quotité des frais d'émission dont l'inscription au compte de premier établissement est autorisée ;

2° Les délais dans lesquels les projets d'exécution doivent être présentés et les travaux achevés ;

3° Les conditions de l'exploitation (tarifs maxima, etc.)

4° Les conditions d'ordre hydraulique telles que les débits à maintenir, s'il y a lieu, dans le lit naturel du fleuve.

Art. 6. — Les réserves d'énergie aux bornes des usines concédées seront constituées par l'énergie livrée pour les usagers agricoles aux conditions prévues par l'article 2, alinéas 14 et 15 de la loi du 27 mai 1921, et par l'énergie livrée au titre des options levées par les collectivités, soit aux conditions de l'article 7 de la loi du 27 mai 1921, soit à celles qui leur seraient substituées par un accord statutaire, en ce qui concerne les collectivités actionnaires.

Ces fournitures d'énergie bénéficient à titre de réserves des clauses prévues dans les cahiers des charges des concessions de distribution et de transport quant à l'obligation du transport des réserves aux péages réduits applicables à ces transports et à la révision des tarifs maxima de distribution lorsque l'énergie réservée est mise à la disposition du concessionnaire.

Art. 7. — Le concessionnaire bénéficiera pour les études et pour l'exécution des usines hydrauliques des lignes électriques et des canaux d'irrigation, de toutes les servitudes et autres droits établis respectivement par les lois du 15 juin 1906, du 16 octobre 1919 et du 29 avril 1845, 13 juillet 1847 et 10 juin 1854.

Art. 8. — Des décrets rendus sur la proposition des ministres des Travaux publics fixeront :

1° Les formes dans lesquelles la C. N. R. sera tenue de justifier, vis-à-vis de l'Etat, de ses recettes et de ses dépenses ;

2° La répartition des dépenses et éventuellement des recettes à porter au compte de premier établissement de la C. N. R., ainsi que la répartition des dépenses et recettes à porter, soit au compte de premier établissement de la compagnie, soit à son compte d'exploitation.

TITRE II

Représentation de l'Etat aux assemblées générales et au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône

Section A

Représentation aux assemblées générales

Art. 9. — L'Etat est représenté aux assemblées générales par un délégué qui a voix consultative et peut faire consigner ses observations au procès-verbal et demander une seconde délibération.

Sous réserve du droit conféré au délégué de l'Etat, les assemblées générales des actionnaires de la C. N. R. délibèrent dans les conditions prévues par le titre II de la loi du 24 juillet 1867.

Section B

Représentation au conseil d'administration

Art. 10. — Les représentants de l'Etat au conseil d'administration, prévus par l'article 3, paragraphes 12 et 13 de la loi du 17 mai 1921, seront nommés par arrêté pris de concert entre les ministres des Travaux publics, des Finances et de l'Agriculture. Trois quarts au moins de ces représentants seront choisis parmi les catégories énumérées à l'article 2 du décret du 18 octobre 1923. La nomination des représentants de l'Etat ne sera pas soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Le président du conseil d'administration sera désigné par arrêté du ministre des Travaux publics et choisi parmi les représentants de l'Etat à ce conseil, conformément à l'article 3 de la loi du 27 mai 1921.

Les représentants de l'Etat, comme l'Etat lui-même, ne sont pas tenus d'être propriétaires d'actions. Ils siègent et agissent en qualité avec les mêmes droits et pouvoirs que les autres membres du conseil d'administration, tant vis-à-vis de la société que vis-à-vis des tiers.

Art. 11. — Les responsabilités résultant pour les représentants de l'Etat de l'exercice de leur mandat ainsi que les conditions de durée de leurs fonctions, de leur renouvellement et de leur remplacement, sont les mêmes que celles fixées par les articles 8, 9 et 10 du décret du 18 octobre 1923.

TITRE III

Participation des collectivités et établissements publics à la Compagnie nationale du Rhône

Section A

Acquisition ou souscription des parts sociales

Art. 12. — Sont dès maintenant autorisés à prendre une participation dans la Compagnie nationale du Rhône :

a) Les départements suivants :

Ain, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Loire, Saône-et-Loire, Rhône, Savoie, Hte-Savoie, Seine et Vaucluse ;

b) Les communes comprises dans ces départements ;

c) Les syndicats de communes, Chambres de commerce et Chambres d'agriculture dont les circonscriptions s'étendent

en totalité ou en partie sur le territoire des dits départements.

Les autres collectivités ou établissements publics ne pourront prendre une participation dans la Compagnie nationale du Rhône qu'après y avoir été autorisés par un décret rendu en conseil d'Etat, sur la proposition du ministre des Travaux publics et du ministre chargé de la tutelle de la collectivité ou de l'établissement public. Les collectivités et établissements publics prenant une participation dans la C. N. R. constituent les actionnaires de la catégorie I.

Art. 13. — Les délibérations décidant la souscription ou l'acquisition de parts sociales, ainsi que la création des ressources correspondantes, sont soumises, après avis du ministre des Travaux publics, aux approbations prévues par les règles spéciales établies en matière de tutelle administrative.

Art. 14. — Les approbations prévues à l'article précédent rendent définitivement valables vis-à-vis de la société ou des tiers les engagements de souscription ou d'acquisition pris au nom de la collectivité ou de l'établissement public, ceux-ci se trouvant dès lors tenus des mêmes obligations qu'un souscripteur ou acquéreur ordinaire. Le respect des engagements pris par les départements et les communes est assuré, le cas échéant, par la procédure d'inscription d'office, instituée, pour l'acquittement des dettes exigibles, par l'article 62 de la loi du 10 août 1871 et l'article 149 de la loi du 4 avril 1884.

Art. 15. — Les titres appartenant aux actionnaires de la catégorie 1 sont remis aux comptables publics chargés de la gestion du budget des collectivités ou des établissements publics intéressés, conservés et gérés par ces comptables.

Ces titres ne peuvent être cédés qu'à des actionnaires de la même catégorie.

Section B

Représentation aux assemblées générales

Art. 16. — Les statuts de la C. N. R. doivent réserver à chaque actionnaire de la catégorie 1 le droit d'être représenté dans les assemblées générales par un délégué ayant reçu mandat spécial à cet effet.

Ce délégué est nommé par l'assemblée qui est chargée de régler par ses délibérations les affaires de la collectivité ou de l'établissement public intéressé ; les représentants aux assemblées générales des actionnaires de la catégorie 1 ne sont pas tenus d'être personnellement propriétaires d'actions.

Le nombre de voix dont chaque collectivité ou établissement public dispose dans des assemblées est fixé d'après le nombre des actions qu'elle possède et conformément aux lois sur les sociétés et aux dispositions statutaires.

Section C

Représentation au conseil d'administration

Art. 17. — Les statuts de la C. N. R. doivent réserver aux actionnaires de la catégorie 1 le droit de présenter un certain nombre de membres du Conseil d'administration de la Société.

La proportion des administrateurs, représentants des actionnaires de la catégorie 1, est, abstraction faite des représentants de l'Etat, égale à celle du montant nominal total des titres souscrits par cette catégorie d'actionnaires par rapport au capital social. Le nombre d'administrateurs correspondant sera toutefois majoré, le cas échéant, de manière que les représentants du groupe des actionnaires de la catégorie 1 et ceux de l'Etat comprennent ensemble au moins les deux tiers des membres du conseil.

Les mêmes règles sont applicables à la représentation dans le comité de direction ou dans les organismes analogues.

Art. 18. — Si les collectivités ou établissements publics du département de la Seine participent à la C. N. R., les statuts devront diviser les actionnaires de la catégorie 1 en deux groupes constitués respectivement, l'un par les collectivités et établissements publics du département de la Seine, l'autre par les autres collectivités et établissements publics. Le nombre de représentants que l'article 18 ci-dessus attribue aux actionnaires de la catégorie 1, tant au conseil d'administration qu'au comité de direction et autres organismes analogues, sera réparti entre les deux groupes, au prorata des actions souscrites par chacun d'eux.

Art. 19. — Les désignations des représentants au conseil d'administration, des actionnaires de la catégorie 1, ou de chacun des deux groupes visés à l'article précédent, sont faites par l'assemblée générale des actionnaires de la catégorie 1, ou des actionnaires de chacun des deux groupes précités.

A cet effet, ces actionnaires sont convoqués par les soins du conseil d'administration. Toutefois, pour la désignation des représentants au premier conseil d'administration, ils sont réunis par les soins des fondateurs. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix, chaque actionnaire disposant du même nombre de voix qu'aux Assemblées générales ordinaires.

Art. 20. — Les représentants au conseil d'administration des actionnaires de la catégorie 1 ne sont pas tenus d'être personnellement propriétaires d'actions.

Les dispositions des statuts relatives au nombre d'actions qui doivent être possédées par les administrateurs et affectées à la garantie de leur gestion sont applicables directement, soit à l'ensemble des actionnaires de la catégorie 1, soit à chacun des deux groupes prévus par les statuts, en proportions du nombre de leurs représentants au conseil.

Ces actions sont fournies par les actionnaires représentés, au prorata de l'importance de la participation de chacun au capital ; elles sont désignées, conformément aux lois, par les comptables visés à l'article 15 ci-dessus.

Les responsabilités civiles résultant de l'exercice du mandat des représentants incombent aux collectivités et établissements publics représentés en proportion de l'importance de leur participations au capital.

Les responsabilités civiles sont encourues par les délégués personnellement.

TITRE IV

Participation des services concédés, des industries, des sociétés et des particuliers dans la Compagnie nationale du Rhône

Section A.

Acquisition ou souscription des parts sociales

Art. 21. — Les services concédés, les industriels consommateurs d'énergie électrique ou d'eau, les sociétés, les particuliers peuvent être admis à prendre une participation à la Compagnie nationale du Rhône. Ils constituent la catégorie d'actionnaires 2.

La souscription ou l'acquisition de parts sociales par les actionnaires de cette catégorie n'est soumise à aucune autorisation autre que celle qui pourrait être imposée aux

concessionnaires par leur acte de concession ou par les règles spéciales de contrôle auxquelles ils sont soumis.

Section B.

Représentation aux assemblées générales

Art. 22. — Les actionnaires de la catégorie 2 assistent ou sont représentés aux assemblées générales dans les conditions prévues par les statuts, conformément à la loi de 1867.

Section C.

Représentation au conseil d'administration

Art. 23. — Les statuts de la C. N. R. doivent réserver aux actionnaires de la catégorie 2 le droit de présenter les membres du conseil d'administration, ainsi que ceux du comité de direction et autres organismes analogues qui ne sont pas des représentants de l'Etat ou des actionnaires de la catégorie 1.

Si la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée participe à la C. N. R., les statuts devront répartir entre cette compagnie, d'une part, et le groupe des autres actionnaires de la catégorie 2, d'autre part, le droit de présenter, au prorata de leurs souscriptions respectives, les représentants du conseil d'administration au comité de direction et autres organismes analogues qui sont visés au paragraphe précédent.

Art. 24. — Les désignations des représentants au conseil d'administration, des actionnaires de la catégorie 2, autres que le P. L. M. sont faites par l'assemblée générale des actionnaires, sur la proposition des actionnaires intéressés. Ceux-ci sont convoqués à cet effet, par les soins du conseil d'administration. Toutefois, pour la désignation des représentants au premier conseil d'administration, ils sont réunis par les soins des fondateurs. Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix, chaque actionnaire disposant du même nombre de voix qu'aux assemblées générales ordinaires.

Si la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée participe à la C. N. R., les désignations de ses représentants au conseil d'administration seront faites de même, sur sa proposition, par l'assemblée générale des actionnaires,

Art. 25. — Les ministres des Travaux publics, des Finances, de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Economie nationale, du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 janvier 1931.

Le Président de la République,
GASTON DOUMERGUE

Le ministre des Travaux publics,
EDOUARD DALADIER

Le ministre des finances,
GERMAIN-MARTIN

Le ministre de l'Agriculture,
VICTOR BORET

Le ministre de l'Intérieur,
GEORGES LEYGUES

Le ministre du budget,
MAURICE PALMADE

*Le ministre de l'Economie nationale
du commerce et de l'industrie,*
LOUIS LOUCHEUR

*
**

Le comité d'études de la commission interdépartementale de l'aménagement du Rhône s'est réuni à Paris, et s'est occupé de la répartition des postes d'administrateurs entre les différentes collectivités admises à faire partie de la Compagnie Nationale du Rhône (Paris et la Seine, Compagnie P. L. M., industriels et collectivités départementales)

Toutes les formalités sont actuellement terminées. Les documents avis du Conseil d'Etat permettent de poursuivre activement la constitution de la Compagnie Nationale du Rhône. Et il est à prévoir que l'assemblée constitutive pourra avoir lieu avant Pâques.

*
**

LA LIAISON FLUVIALE ALSACE BALE MEDITERRANEE PAR LE CANAL DU RHONE AU RHIN

Par suite des travaux exécutés sur le canal du Rhône au Rhin, là où il passe du bassin du Rhône dans celui du Rhin, la navigation est désormais possible sur le bief de partage à l'enfoncement de 1m. 80.

En portant cette nouvelle à la connaissance des Préfets du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de l'Ain, et du Territoire de Belfort, le ministre des Travaux publics leur a adressé ses remerciements pour la participation financière que ces départements ont bien voulu apporter à l'Etat pour l'amélioration de la navigation sur cette partie du canal.

L'achèvement des travaux permet désormais aux péniches de 300 tonnes de naviguer depuis Strasbourg et Bâle jusqu'à Lyon. La répercussion sur l'économie des transports entre l'Alsace et la Suisse, d'une part, et la Méditerranée, d'autre part, sera immédiate et il est à prévoir que le tonnage des marchandises confiées à la voie d'eau augmentera dans de notables proportions. Naturellement, cette voie navigable doit être complétée par des installations telles que gares d'eau et engins de manutention. Or, si l'Alsace et la région de la Saône sont outillées, celle du Doubs ne l'est pas. C'est dans le but de suppléer à cette lacune que la Ville de Besançon vient de prendre l'initiative des travaux de construction d'un grand port fluvial dans cette zone.

*
**

17 mai 1931

M. Deligne, ministre des Travaux publics, a fourni au « Journal du Commerce » les détails suivants sur l'aménagement prochain du Rhône :

Le Rhône, dit-il, représente une force hydraulique utilisable de 800.000 HP ; quand elle sera domestiquée, elle permettra d'économiser annuellement environ 5.000.000 de tonnes de charbon ; l'aménagement du fleuve permettra en outre de créer une voie d'eau navigable sur 500 kilomètres, entre Marseille et Genève, et l'irrigation de 260.000 hectares de terres aujourd'hui improductives. La réalisation d'un tel programme entraînera une dépense totale de plus de 7 milliards. Aussi était-il impossible de demander à une entreprise privée, si puissante qu'elle fût, d'en assumer la charge. C'est pourquoi la loi du 27 mars 1921, qui fixait les grandes lignes d'un programme d'aménagement du Rhône entre la frontière suisse et la mer au triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et de l'irrigation, a prévu l'octroi de la concession, selon une formule nouvelle, à une Société groupant à la fois les usagers, les industriels spécialisés dans la production et la dis-

tribution de l'électricité, ainsi que les collectivités locales : département, villes, communes.

C'était là une conception audacieuse, mais que l'avenir a justifiée puisque la Compagnie Nationale du Rhône, dont la création a été laborieuse en raison même du grand nombre de ses participants et de la diversité des intérêts en cause, est aujourd'hui en bonne voie de constitution.

La Compagnie Nationale du Rhône, dont le capital est fixé à 240 millions, comprendra :

1° Les collectivités et établissements publics de la région parisienne (ville de Paris, département de la Seine, Chambre de commerce, etc.).

2° Les autres collectivités et établissements publics intéressés (départements limitrophes, communes comprises dans ces départements, Syndicats de communes, Chambres de commerce et Chambres d'agriculture, etc.).

3° La Compagnie P.-L.-M.

4° Les services concédés, industriels, consommateurs d'énergie électrique ou d'eau et les particuliers.

Dès que la Compagnie sera définitivement constituée, et cela ne tardera plus, la concession unique de l'ensemble des travaux à effectuer lui sera accordée par décret en Conseil d'Etat.

Les travaux pourront alors commencer. Dans les six mois qui suivront le décret de concession, la Compagnie nationale du Rhône soumettra à l'approbation du Ministre des Travaux publics le programme d'exécution qui constituera un plan d'aménagement rationnel pour l'ensemble des travaux à exécuter.

Dès maintenant, il est prévu que les premiers travaux à effectuer seront :

L'aménagement d'un ensemble de chutes susceptibles de produire en année moyenne 1 milliard de kilowatts-heure ;

La création de collecteurs de courant électrique latéral au Rhône et de collecteurs assurant la liaison avec la région parisienne.

L'exécution de la première tranche de travaux du port industriel de Lyon.

L'exécution de la première tranche de travaux de navigation et des ports du Rhône à l'aval de Lyon.

Telles sont les conditions dans lesquelles doit s'accomplir cette œuvre d'intérêt général, à laquelle tous les participants ont apporté, je me plais à le reconnaître, un égal effort de réalisation, et qui constituera, à divers titres, un bienfait pour l'économie générale de notre pays.

*
**

L'OFFICE DES TRANSPORTS DU SUD-EST reçu par la Chambre de Commerce de Vaucluse

18 mai 1931

M. le président Verdet-Kléber adresse ses remerciements à tous les hôtes et à tous les congressistes qui en venant à Avignon, remplirent, dit-il, un devoir familial et de reconnaissance, puisque si l'Office des Transports est « un enfant du miracle », il est aussi un fils d'Avignon et du Vaucluse, qui entre les mains de M. le président Celle est assuré d'un bel avenir. C'est à cet avenir qu'il boit et aussi à la prospérité du commerce et de l'agriculture qui ne peuvent oublier que leurs destins sont liés entre eux.

M. Celle répond fort aimablement à l'allocution de M. Verdet-Kléber et dit toute sa joie d'être venu accomplir



UN TRAIN DE BATEAUX à GIVORS

Cliché de M. Abeille

« ce pèlerinage au berceau de ce fils ». Il fait appel, lui aussi, à la solidarité qui doit unir le commerce et l'agriculture dont les intérêts ont parfois l'air d'être divergeants. Il rappelle les grandes lignes d'action du Congrès et parlant de la crise économique actuelle, estime qu'elle n'est pas une défaillance, mais témoigne au contraire d'une activité exceptionnelle. Il réclame un programme général d'économies ; l'ajournement des dépenses qui ne sont pas indispensables et, au sujet des Compagnies de chemins de fer leur demande de suivre les méthodes employées par l'agriculture et le commerce. Il termine en disant la gloire du Rhône qui, s'il est un moyen de communication, est aussi un fossé, et en formulant l'espoir que donnant à l'industrie la force de ses tourbillons inutiles il saura être pour l'avenir un instrument de labeur après avoir été sous le pont d'Avignon le témoin des danses joyeuses du passé.

Articles qu'il faut lire...

L'aménagement du Rhône, Ses répercussions régionales, nationales et internationales, par Antoine de Tarlé, secrétaire général de la Chambre de commerce de Lyon, paru dans le numéro de mars de « L'Usine », Paris.

L'argument danubien dans le plaidoyer rhodanien, par Gaston Valran, paru dans le numéro du 24 février du « Séphore », Marseille.

Le port de Strasbourg en 1930. — Les nouveaux travaux d'extension du port, paru dans le numéro du 10 janvier de « La Journée industrielle », Paris.

L'Aménagement du Rhône, par M. de Pampelonne, paru dans le n° du 18 avril de la « Gazette agricole », Lyon.

A propos de l'Aménagement du Rhône, paru dans le n° du 9 avril du « Journal de la Navigation », Paris.

L'Aménagement du Rhône, par M. Maurice Ordinaire, vice-président du Sénat, paru dans le n° du 21 avril de « La Dépêche Républicaine », Besançon.

Le réseau de navigation intérieure de la France, paru dans le n° du 28 avril du « Temps », Paris.

SPÉCIALITÉ DE
POGNES VALENTINOISES

MAISON NIVON
MOREL, Successeur

17, Avenue de la Gare - VALENCE-s/-RHONE

EXPEDITIONS PARTOUT

Adresse Tél. : Nivon-Pognes-Valence - Téléph. 3-37



LE NOUVEAU PONT DU TEUIL

Photo de M. Louis Lang Montélimar
procurée par le S. I.

Le Nouveau Pont du Teuil

Nous reproduisons l'excellent article sur le Pont du Teuil, du **Petit Dauphinois**, dû à notre cher collègue et ami, René Meunier. On ne peut mieux faire.

« Construit en 1856, l'ancien pont du Teuil vient, après 75 ans de loyaux services, de rendre à Dieu, sinon son âme, tout au moins son tablier. Et cela vaut bien une oraison. Ni fleurs ni couronnes. Usé jusqu'à la corde, le pauvre vieux, au chef branlant, prenait, les jours de brise folle, des allures d'escarpolette. Pour un peu, avant de le franchir, les usagers, les derniers temps, eussent fait leur testament. La largeur de sa chaussée, 4 m. 80 entre deux trottoirs de 60 centimètres, n'était d'ailleurs plus à la page.

Le défunt laisse pour héritiers, sous bénéfice d'inventaire, un jeune pont, chef-d'œuvre du genre, à la fois moderne et artistique, dont l'avènement — qui est un sensationnel événement — est accueilli avec un joyeux enthousiasme sur les deux rives du Rhône. Entre Valence et Pont Saint-Esprit, c'est le seul pont qui puisse supporter des charges illimitées de poids lourds.

Le montant total des travaux de reconstruction du pont du Teuil s'élève à environ onze millions, dont les deux cinq dixièmes sont supportés par les départements et communes intéressés, et le surplus par l'Etat.

Nous ne pouvions moins faire que de nous joindre à la foule des pèlerins qui vont visiter cette merveille.

Cinq kilomètres séparent Montélimar, capitale du nougat, de la cité ouvrière du Teuil. Aussitôt franchi le passage à niveau du P.-L.-M. à Montélimar, la route qui conduit au Teuil est bordée des deux côtés, par toute une rangée de villas qui serviront de trait d'union de plus en plus étroit entre les deux villes. Pour cette cité nouvelle, Montélimar a dû construire une école communale.

LE NOUVEAU PONT

Dans son joli cadre aux arbres fruitiers actuellement en fleurs, sous le ciel bleu et le radieux soleil provençal, le nouveau pont du Teuil ne laisse pas de causer quelque heureuse surprise. Sa blanche splendeur, encore virginale, éblouit. Son élégance svelte, ses lignes harmonieuses, son style adapté au site, à la puissante et souriante majesté du grand fleuve, tout charme et séduit.

Il est construit suivant le même axe longitudinal que l'ancien. Le raccordement sur chaque rive se fait à une hauteur de un mètre environ au-dessus de l'ancienne chaussée, ce qui a exigé une rampe d'accès de pente de 3 %.

Il a, comme l'ancien, une longueur totale de 315 mètres. Mais les quatre travées de jadis ont été remplacées par une travée centrale suspendue, d'une seule portée de 235 mètres qui en fait un des plus beaux, des plus gracieux et des plus audacieux ouvrages de technique et d'art français.

Les deux travées d'accès et de raccordement de la travée centrale aux rives du Rhône ont chacune 40 mètres de long.

La largeur de la chaussée est de 6 m 50, avec deux trottoirs de 1 m 15, soit une largeur totale de près de 9 m. La chaussée est constituée par des pavés d'asphalte recouvrant une dalle en béton armé de 18 centimètres d'épaisseur.

PORTIQUES, PYLONES ET CABLES

Sur chaque rive, à l'entrée du pont, s'élève un Portique monumental, d'une hauteur de 14 m. 30. Au fronton, ces mots : « Le Rhône ». Ces portiques, qui font songer à des arcs de triomphe érigés en l'honneur de la divinité ancestrale du fleuve aux flots d'or, constituent une masse de 1.700 mètres cubes servant de lest pour assurer la stabilité des massifs d'ancrage.

Ces portiques semblent taillés dans un bloc de pierre. Un enduit, fait de gravillons de noir basalte, de sables blancs du Rhône et incorporé au béton de chaux — tel est le secret savant qui, après un habile bouchardage, laisse finalement ressortir les grains de basalte et de sable donnant l'illusion du granit.

Nous admirons l'élégance aérienne et les lignes harmonieuses des Pylônes en béton armé qui s'élancent au-dessus du tablier du pont et se dressent dans l'azur à une hauteur de 27 mètres.

Chaque pylône est constitué par deux piliers de section de 5 mètres carrés articulés à leur base et coiffés par les appareils d'appui des câbles qui supportent le poids total du tablier suspendu et des câbles, soit un poids de l'ordre de 2.000 tonnes. Les pylônes reposent sur leurs massifs de fondation par l'intermédiaire de deux piles cylindriques en béton de ciment parementées en moëllons « têtus » provenant des carrières de Ruoms. L'embase de chaque pylône, de part et d'autre des pièces d'articulation, est constituée par

un béton de ciment de haute résistance, au dosage de 800 kilos. Ce béton supporte, sous la pièce d'articulation inférieure, la pression considérable de 127 kilos par centimètre carré

Les câbles porteurs, auxquels est suspendu le tablier du pont, sont au nombre de 16 de chaque côté. Ils sont fixés, sur chaque rive, à un massif d'amarrage en béton de ciment comprenant une partie en fondation, d'un cube de 2,200 m³ surmontée d'un portique de 1700 m², ce qui représente un poids total d'environ 9.000 tonnes.

Les massifs d'amarrage sont adossés aux anciennes culées qui ont été conservées pour être intéressés au glissement dû à la traction des câbles.

Chaque câble est fait de 217 fils d'acier de 4 millimètres de diamètre, les plus résistants que l'on fabrique. Le poids total des câbles est de 385 tonnes.

LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION

Commencés le 20 juillet 1928, ils ont été menés avec une remarquable célérité. Le nouveau pont, terminé en 30 mois, a été livré, le 30 janvier 1931, à la circulation sur toute la chaussée.

Fait qui mérite d'être souligné, les travaux ont été exécutés en maintenant la circulation sur l'ancien pont. Celui-ci fut relevé en forme d'un arc de 3 m. 20 de flèche en son milieu. Le nouveau tablier fut construit par-dessous l'ancien pont relevé, l'axe du nouveau pont étant le même que celui de l'ancien. L'ancien tablier rabaissé reposa sur l'ossature du nouveau. On enleva sa suspension. Une des deux chaussées fut supprimée et un garde-corps fut établi suivant l'axe du pont, ce qui permit de faire une demi-chaussée du nouveau pont. Celle-ci terminée, la demi-chaussée du vieux pont fut enlevée et l'on acheva la deuxième moitié de la nouvelle chaussée.

Ce procédé, réalisé avec une réelle habileté, s'imposait car on ne pouvait supprimer le trafic considérable de Vals, St-Péray, La Vouite, Aubenas, qui n'ont d'autre débouché que le pont sur le Rhône, au Teil.

Nous ne saurions entrer, ici, dans le détail des travaux gigantesques de la construction du pont. On sait que pour les travaux d'études complémentaires du terrain, les Ponts et Chaussées firent appel à la compétence et à l'outillage spécial de l'Entreprise Tailland, de Montélimar, devenue depuis la « Société de Forage ». Cette entreprise fit six forages, dont deux dans le lit du Rhône.

Les deux piles destinées à supporter les pylônes sont solidement assises sur des terrains de marne compacte.

Les fondations ont été faites à l'air comprimé, à « caisson perdu » chaque caisson ayant une surface de 160 mètres carrés environ.

LES REALISATEURS

Le projet d'entreprise générale de reconstruction avait été mis au concours. La Compagnie Fives-Lille fut déclarée adjudicataire. Elle délégua son ingénieur M. Ferrand et son chef de chantier, M. Pagès. Ils furent les habiles et dévoués réalisateurs du projet.

L'Etat fut représenté par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Drôme, M. Mathieu, un de nos plus éminents ingénieurs en chef. On se rappelle sa brillante collaboration à la construction du Canal du Rove à Marseille. Le contrôle et la surveillance des travaux ont été confiés au distingué et compétent ingénieur de Travaux publics de l'Etat, M. Constant, que nous ne saurions trop remercier pour les rensei-

gnements techniques qu'il a bien voulu donner, avec une exquise amabilité, à l'envoyé spécial du **Petit Dauphinois**.

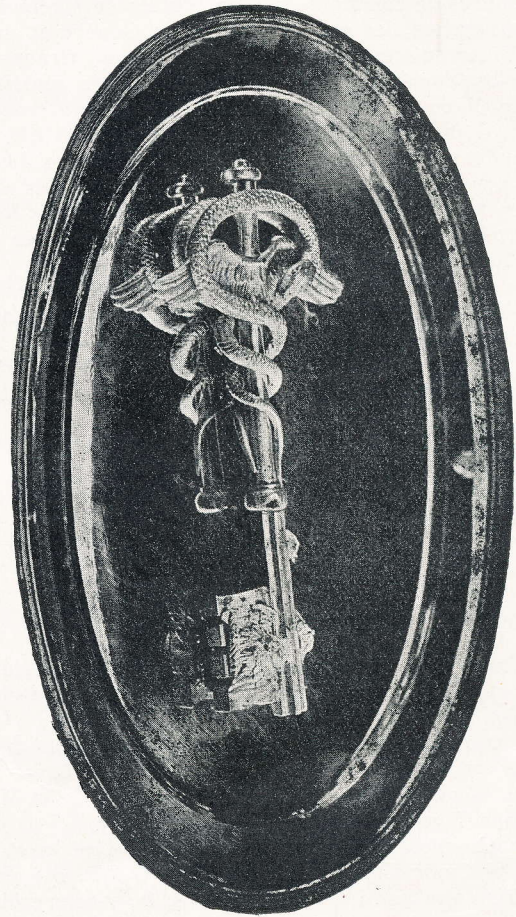
Parmi les principaux sous-traitants de l'entreprise générale nous avons le plaisir de citer :

M. Chabert, de Villeurbanne : fondation à l'air comprimé ; M. Boussiron : maçonnerie et béton armé ; M. Baudin, de Châteauneuf-sur-Loire : câbles métalliques ; M. Viturat, de Paris : pavage en carreaux d'asphalte de la chaussée ; MM. Germot et Crudenaire, de Paris ; peinture miraculum ; l'entreprise Klein : transporteur funiculaire utilisé pour la travée suspendue.

LES ESSAIS

Le nouveau pont du Teil achève, en ce moment, ses derniers préparatifs de toilette en vue des épreuves réglementaires qui auront lieu samedi 25 avril à 8 heures du matin. Ces essais qui exigent une résistance de 400 kilos par mètre carré de chaussée et de trottoir, le pont les supportera d'un cœur léger et avec le sourire. Ce sera pour lui un jeu d'enfant ».

René MEUNIER.



LES CLEFS DE LA VILLE DE LYON
(au Musée de Vieux-Lyon)

PARTIE OFFICIELLE

Conseil d'Administration

Séance du 24 janvier 1931. — La réunion du Conseil a lieu à l'Hôtel de Ville de Lyon, sous la présidence du Dr Carle, président. Sont présents : MM. Jean Dédier ; Dr Calvet, de Valence ; Marcel Guinand, de Genève ; Vassy, de Vienne ; Paul Cuminal, de Privas ; Achard, de la Mula-tière ; Pinat, maire de Givors ; Maspoli, Léopold Renard, Bernard-Sarrazin, Combet-Descombe, Chalumeau, de Lyon, et Gustave Toursier.

M. Toursier présente un rapport moral et financier. Il fait l'historique des réalisations de l'Union sous la présidence de M. le Dr Carle, afin de montrer combien le Conseil est reconnaissant à son président des heureux résultats obtenus et de justifier la remise, qui lui en est faite, de la médaille d'honneur, en or, des rhodaniens au moment où il quitte la présidence. Le Dr Carle reçoit le titre de Président d'honneur. Il remercie le Conseil en termes émus, et dit qu'il sera toujours là dans les grandes occasions, pour apporter à l'Union son concours dévoué et exprime le regret que ses multiples occupations ne lui permettent pas d'être encore le président actif dont a besoin l'Association.

Le rapport moral constate que 8 départements, 48 villes 19 Chambres de commerce, 6 Compagnies de Chemins de fer et de navigation, les gouvernements de Genève et du Valais et 12 Villes suisses, de nombreux grands Groupements : Académies, Sociétés d'arts et Ecoles, Sociétés sportives, Automobile-Clubs et Syndicats d'initiatives font partie, avec près de 1.700 notabilités rhodaniennes, de l'U.G.R.

Le budget pour 1931 donne une somme de 44.800 fr., somme sur laquelle doivent être prélevés les frais d'impression des volumes des Congrès de la Journée du Rhône, et d'Arles, ainsi que, selon l'usage, une somme à fixer pour les prix à attribuer aux lauréats de Valence.

M. le Dr Calvet fait l'exposé de l'avant-programme de la VI^e Fête du Rhône qui, avec son Congrès, aura lieu à Valence les 13, 14 et 15 juin prochains ; et M. Toursier expose où en sont ses tractations pour le VI^e Congrès du Rhône, ainsi que les sujets qu'il a proposés, devant y être traités.

Il est décidé de refondre les Statuts et d'examiner la réorganisation des services administratifs devenus insuffisants en présence du développement de l'Union.

La séance est levée à 19 h. $\frac{1}{2}$.



SEANCE DU 25 AVRIL EN MAIRIE DE LYON

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Marcel Guinand, vice-président de l'Union, président de la Section Genevoise.

Sont présents : MM. le Professeur Allix, Dr Locard, Léopold Renard, Combet-Descombe, Maspoli, de Lyon ; Pinat, Maire de Givors, Vassy, de Vienne ; Achard, de la Mulatière et Gustave Toursier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Paul Cuminal, vice-président de l'U.G.R. est élu président à l'unanimité. M. le professeur Allix, vice-président, est chargé de lui en donner notification officielle.

M. Gustave Toursier expose la situation morale et financière ; elle est approuvée à l'unanimité.

En plus des diplômes, médailles de l'Union et des récom-

penses obtenues par le service administratif pour les lauréats de Valence, une somme de 10.000 fr. à prélever sur l'actif sera mise à la disposition des jurys de l'Emulation rhodanienne de Valence.

Les modifications aux Statuts sont examinées ; quelques changements nouveaux y sont apportés ; l'ensemble mis au point, sera présenté au prochain conseil, qui aura lieu le 10 mai, à Valence, en Mairie. Les dirigeants du comité local y seront convoqués.

Le Conseil de Valence fixera la date de l'Assemblée générale.

Le programme du VI^e Congrès du Rhône, réalisé et présenté par M. Gustave Toursier, est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil approuve en principe les demandes de formation de sections de l'U.G.R. émanant de Paris et de Marseille. Les auteurs de ces demandes seront invités à soumettre au Conseil leurs projets de Statuts.

Selon les demandes faites officiellement, les prochaines Fêtes et Congrès du Rhône auront lieu en principe : 1932, à Vienne ; 1933, à Beaucaire-Nîmes ; 1934, en Valais ; en 1935, à Marseille ; en 1936, à Tournon-Tain.

M. Gabriel Faure, Inspecteur Général des Beaux-Arts, grand poète du Rhône, et M. Bonnardel, fils du créateur de la navigation à vapeur sur le Rhône, président de la Cie Générale de navigation H.P.L.M. reçoivent le titre de présidents d'honneur de l'U.G.R.

La séance est levée à 19 h. 25.

Le Secrétaire de séance :

André ALLIX



SEANCE DU CONSEIL A VALENCE, du 10 mai 1931, à la Mairie. — La séance est ouverte à 11 h. $\frac{1}{4}$, sous la présidence de M. Algoud, Maire de Valence, Vice-Président.

Sont présents : MM. Paul Cuminal, Vassy, Filhol, Malizard, Dr Calvet, Raoul Stéphan, Marcel Guinand, Pinat, Mme Fournier-Terrassier, Gustave Toursier, Alfred Jaboulet.

Excusés : MM. Paul Loubet, d'Hotelans, Dr Locard, Maspoli, Reboul, Allix.

M. Paul Cuminal, président élu à la séance du 25 avril, est intronisé.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

L'Assemblée Générale des membres de l'U.G.R. est fixée au lundi 15 juin, à 9 heures. Elle aura lieu à l'Hôtel de Ville de Valence. Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée ; Compte rendu administratif par le Secrétaire général ; Compte rendu financier par le Trésorier, Rapport des vérificateurs aux comptes : MM. Vassy et Weber ; Délibération et vote sur ces rapports ; Approbation des Modifications aux Statuts ; Vote du Budget ; Nomination du nouveau Conseil d'Administration.

M. Toursier demande de voter des félicitations à tous les membres des Commissions d'organisation de la Fête du Rhône et des divers concours et expositions de l'Emulation rhodanienne, et à la Municipalité de Valence : à M. le Dr Calvet, secrétaire général et organisateur en chef des manifestations de Valence ; à M. Charrier, secrétaire administratif et à son personnel. (Approbation unanime.)

Le Conseil envisage l'organisation d'un secrétariat permanent à Valence ou Lyon ; M. Toursier serait nommé délégué général ; il nomme une Commission pour l'établissement du budget, formée de MM. Marcel Guinand, Jaboulet Alfred, Malizard, Mme Fournier-Terrassier, MM. Raoul Stéphan, Vassy, Weber.

La séance est levée à midi trois quarts.

Avant cette séance du Conseil s'est tenue une grande séance générale réunissant MM. les Présidents des diverses Commissions de la Fête du Rhône : Expositions, Concours, Congrès, Fête, Cortège, Sports nautiques, etc. M. le Dr Calvet résume l'effort de tous et explique les détails des programmes, à la grande satisfaction de l'Assemblée.



CONVOCATION

MM. les membres de l'U. G. R. sont convoqués en Assemblée générale pour le lundi 15 juin, à 9 heures très précises, à l'Hôtel de Ville de Valence. Ils seront reçus sur la présentation de leur carte de membre en règle pour l'année 1931.

ORDRE DU JOUR :

Lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée ;
Compte rendu administratif ;
Compte rendu financier ;
Rapport des Commissaires aux comptes ;
Délibération et vote sur ces rapports ;
Approbation des modifications aux Statuts ;
Vote du budget ;
Nomination du nouveau Conseil d'administration.



COMMUNIQUE

La Section Parisienne de l'Union Générale des Rhodaniens a tenu le samedi 16 mai 1931, dans la salle des conférences du Musée Pédagogique, sa troisième réunion de l'année. Les adhérents étaient venus nombreux pour entendre le Président de la Section : M. le Professeur Cholley, présenter avec de belles projections lumineuses, le grand atlas photographique du Cours du Rhône qui vient de paraître. Ce grand ouvrage a demandé huit années de travail persévérant à M. Cholley et à son collaborateur, le capitaine aviateur Sève.

Les planches de cet atlas seront exposées à Valence pendant les VI^e Congrès et Fête du Rhône du 12 au 15 juin prochain. Ces fêtes sont préparées avec soin par un comité municipal qui a à sa tête le Dr Calvet.

Les Rhodaniens Parisiens y viendront nombreux. M. Paul Cuminal qui présidait la séance fit un appel pressant pour cela à l'auditoire.

Dans celui-ci reconnu, M. et Mme Nardon, le Professeur Tournier-Aumont, Guy Grand, M. Udry, président de la Société Nationale de Climatologie, Henri Aurenche, M. et Mme Cuminal ; Jean Dulac, M. et Mme Monnet, M. et Mme Ballet ; Longepied, Maurice Berger ; de nombreux artistes.



LA SECTION DE PARIS DE L'U.G.R.

La Section Parisienne de l'Union Générale des Rhodaniens vient de déposer le projet de ses Statuts, aux fins d'approbation par le Conseil d'Administration. Celui-ci les examinera dès après l'Assemblée Générale qui doit sanctionner la question de la création des sections régionales de l'U.G.R. déjà favorablement accueillie par le Conseil.

Mais cette Section Parisienne, pleine d'ardeur pour les buts généreux de l'Union, comme on le verra d'autre part, a déjà à son actif de jolies réalisations.

Les Sections de Marseille, Avignon, Valence, de Vienne et de Lyon, ainsi que celles de Suisse, sont priées de déposer au plus tôt leurs projets de Statuts.

On apprendra avec plaisir que la révision des Statuts de l'Union, prévoit la création de voyages collectifs entre ses membres, soit par caravanes, soit par groupes isolés et cela, tant pour des voyages d'études, de tourisme pur et d'alpinisme que, aussi pour des créations de relations commerciales entre toutes les régions rhodaniennes. On comprendra mieux ainsi l'utilité de la formation de sections de l'U.G.R. dans tous les pays du Rhône, et combien seront nombreux les avantages que chacun pourra tirer de la multiplication des initiatives émulatrices de tous ces groupements de la grande famille qu'est l'U.G.R.



AVIS

MM. les Maires des Villes et Communes rhodaniennes, sont informés que l'Union Générale des Rhodaniens tient à leur disposition, sur leur proposition et rapport exposant les faits, le diplôme et la médaille d'honneur des Rhodaniens, pour récompenser les personnes qui auront accompli des actes de sauvetage ou d'humanité, méritoires.

Ces diplômes et médailles ont une haute valeur morale : en effet, ils sont décernés au nom des Départements, Villes et Chambres de Commerce de France et de la Suisse rhodanienne faisant partie de l'U.G.R. Œuvres très artistiques, ces diplômes et médailles sont ornés des armoiries des villes et provinces rhodaniennes.

Dernier avis — Les lauréats de l'Emulation Rhodanienne des Fêtes et Congrès du Rhône d'Avignon, sont priés d'échanger leur diplôme provisoire, contre leur diplôme définitif, et de s'adresser à cet effet, à M. le Dr Perrier, adjoint au Maire, à la Mairie d'Avignon. Prière de donner toutes indications nécessaires, pour faciliter la délivrance de ce diplôme.



EN FAVEUR DES MEMBRES DE L'U.G.R.

Des entrées gratuites sont réservées aux membres de l'U.G.R., sur présentation de leur carte en règle pour l'année 1931, pour le « Salon Rhodanien », pour « l'Exposition des Apprentissages » et pour le Diorama de la Camargue à la Fête Congrès du Rhône de Valence.



Le programme des VI^e Fête et Congrès du Rhône de l'U.G.R. n'étant pas complètement arrêté, nous le donnons, afin de ne pas retarder encore la parution de ce numéro, en hors-texte.



COTISATIONS. — Nos collègues qui, pour causes d'absence ou autres, n'auraient pas payé, à présentation par la Poste, leur Cotisation, sont priés d'en adresser le montant (minimum 12 fr.) au trésorier, M. A. JABOULET, Château de Tournon, Ardèche (Compte de Chèques Postaux Lyon, 310-79).

INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI MEME MEMBRE DE L'U. G. R.
(Voir page de titre et dernière page.) Vous recevrez gratuitement cette Revue



Echos & Nouvelles

VIENT DE PARAÎTRE. — Le volume renfermant les actes et travaux de la « **Journée de l'Aménagement et des Intérêts du Rhône** » du 8 décembre 1929, documenté de cartes géographiques et de gravures, comportant 112 pages et des hors-texte, vient de paraître. Prix 20 fr. chez le Trésorier de l'U.G.R. au Château de Tournon, Tournon (Ardèche).

Pour paraître en juin : « **Le V^e Congrès du Rhône en Arles** », environ 250 pages : 35 francs.

La Cie Générale de Navigation H.-P.-L.-M. vient de mettre en service un magnifique remorqueur à turbines : Le RHONE. De lignes élégantes, fin, puissant et rapide, il semble bien être le type le meilleur qu'il convienne à notre fleuve. Nous en donnerons les caractéristiques et une photographie dans un prochain numéro de l'**Or du Rhône**.

La Société des Pétroles Jupiter vient de mettre en service la barque-citerne « Appolon ». Elle est destinée au transport des essences entre Port-Saint-Louis-du-Rhône et Lyon.

M. Henri BRENIER, Directeur général des services de la Chambre de Commerce de Marseille, a donné, au début de l'année, à la Société de Géographie Commerciale de Paris, une conférence avec film sur le Port de Marseille et le problème national de l'Aménagement du Rhône. Les rhodaniens y assistèrent nombreux et M. Henri Brenier eut un beau succès.

Une causerie sur « L'Union Générale des Rhodaniens », faite par M. CHOLLEY, professeur à la Sorbonne, vice-président de l'U.G.R. et président de la section de Paris de notre Union a eu lieu à la salle des fêtes du **Journal**, à Paris. Cette soirée fut organisée par notre collègue Adrien Frisant, directeur de la **Gazette des Méridionaux** que notre Union remercie ici de son appui aimable.

L'Union Générale des Rhodaniens, section de Paris, a donné à l'Institut Océanographique, à Paris, une conférence de M. le Professeur BRESSOU, Secrétaire de la Société Nationale d'Acclimatation de France : « La Réserve Zoologique et Botanique de la Camargue ».

Quelques semaines après, M. le Professeur CHOLLEY donnait une conférence avec films : « L'Atlas Photographique du Rhône ».

M. CELLE, vice-président de notre Union et qui suivit toujours avec le plus grand intérêt nos Congrès du Rhône, a été élu Président de la Chambre de Commerce de Lyon et Président de l'Office des Transports du Sud-Est, en remplacement de M. Louis Pradel. A. M. Pradel, nous exprimons notre reconnaissance et souhaitons un repos bien mérité après sa longue et fructueuse présidence pour les intérêts de Lyon et du Sud-Est ; et nous formons pour M. Celle, en l'assurant de notre profond dévouement, le vœu que sa présidence ne connaisse que des succès pour les mêmes intérêts, et la fortune du Rhône.

Notre collègue, M. Ernest JOLY sert avec une grande amabilité la propagande de l'U.G.R. dans son journal : **La France touristique**. Les Rhodaniens le remercient bien cordialement.

M. l'abbé SAUTEL, le savant archéologue, directeur des fouilles de Vaison-la-Romaine, a reçu, dans une cérémonie pleine de cordiale simplicité, des mains de M. Ulysse Fabre, Maire de Vaison, et président du Conseil Général de Vaucluse, notre collègue U.G.R., l'insigne de la Légion d'honneur. Nous applaudissons à cette occasion M. l'abbé Sautel et le félicitons de tout cœur. La Provence lui doit la résurrection de la ville romaine de Vaison... ville rhodanienne.

MM. Gabriel FAURE, Inspecteur général aux Beaux-Arts, écrivain de haute valeur, ancien élève du Lycée de Tournon, et à qui le Rhône doit de fameuses pages, et BONNARDEL, petit-fils du grand Bonnardel qui le premier employa le bateau à vapeur sur le Rhône et qui est président de la Cie Générale de Navigation, viennent de recevoir le titre de Présidents d'honneur de l'U.G.R.

PARIS-DRÔME organe de l'Union fraternelle de la Drôme à Paris, a bien voulu insérer une note de notre Section Parisienne de l'U.G.R. au sujet des conférences qu'elle donne. Ainsi, cette aimable association permet à ses membres de suivre les travaux et les idées de l'U.G.R. dans l'intérêt des pays rhodaniens. Nous remercions M. le Président des Drômois de Paris.

Un sauvetage émouvant a été opéré, en mars, à Tournon, par M. PONT, de cette ville. Il retira du Rhône M. Heurtier, pêcheur de Glun, dont la barque avait chaviré dans un remous, juste au moment où fatigué par un trop long effort, il allait disparaître. Ce sauvetage s'accomplit au péril de la vie de M. Pont, car la situation était dangereuse. Au nom de

l'U.G.R., nous adressons des félicitations à M. Pont. Le diplôme et la médaille d'honneur des rhodaniens lui sont acquis.



Les pirates du Rhône... Il y en a, hélas ! et trop. Mais quelquefois ils sont justement inquiétés. C'est ainsi que, près de Lyon, les gardes saisirent un filet couble-senne de 60 mètres de long, sur 5 de haut, à maille de 4 millimètres. Cet engin, d'un prix de 5.000 francs pouvait retirer 200 kilos de poissons en un seul coup.



Les vacances de Pâques ont été l'occasion de la reprise de la navigation en canoë sur le Rhône. Chaque année le nombre de ces bateaux légers et commodes augmente dans nos régions. Mais, hélas ! ce ne sont pas des français, sauf de rares exceptions, qui pratiquent cet intéressant sport touristique.



M. VASSY, Conservateur des Musées de Vienne, chargé par le Gouvernement du déblaiement du Théâtre romain de cette ville, le plus grand qui existe en France, poursuit avec une admirable activité ces travaux. Il serait heureux que leur achèvement puisse permettre une représentation grandiose l'an prochain, à l'occasion de la VII^e Fête-Congrès du Rhône qui doit avoir lieu à Vienne. Nous faisons nos félicitations à notre excellent collègue et ami Vassy.



L'ARLESIENNE. — Une représentation de l'Arlesienne d'Alphonse Daudet et de Bizet, a été donnée à Tournon-Tain par des artistes amateurs, qui possèdent réellement le talent de véritables comédiens de métier. Nous signalons ce fait, car il démontre que l'on peut obtenir partout, par l'étude et le goût de l'art du théâtre, une culture artistique très intéressante, qui, à notre avis, est le complément de l'Emulation Rhodanienne que poursuit notre Union, pour la Littérature, la Poésie, les Beaux-Arts, les apprentissages, etc., afin d'élever le plus haut possible les productions rhodaniennes. Nous sommes heureux de féliciter M. et Mme Dufresne de leur initiative, et du grand succès qu'ils ont remporté, avec leurs partenaires, MM. Léon Rosset, Decret, et Mmes Rosset, Moreau, Sirven et Grange.

Nous souhaitons que cet exemple soit suivi dans tous les pays du Rhône.



Le « Braderie » de Valence fut un succès considérable. Il y avait trop de monde, c'est le seul reproche que l'on puisse faire. M. Malizard, qui en est le Président, fut, avec son Comité, enchanté de cette création. Les recettes, dit-on, se chiffrent par plusieurs millions.



LES FOIRES. — Elles sont à la mode et se multiplient dans les régions du moyen et du bas Rhône. A part la grande Foire universelle de Lyon on compte celles d'Arles, de Beaucaire, d'Avignon, de Romans, de Tournon-Tain (vins des Côtes du Rhône), d'Annonay, de Grenoble, de Chambéry, des Abrets.. et nous en oublions ! Il semble que cette effervescence de manifestations commerciales justifie les besoins de notre époque. Elles apportent dans chaque région des initiatives heureuses de chacun et... des affaires.



VIENT DE PARAITRE :

L'Hymne Rhodanien, paroles de M. Raoul Stéphan, musique de M. F. Forêt, sous-chef de la musique de la Garde républicaine. Chant et piano : 10 francs ; parties de chœurs, 1 fr. 50 ; Harmonies et fanfares, 17 fr. 50 ; parties séparées, 0 fr. 50 ; conducteur, 2 fr. 50. Aux Editions Costallat, Lucien de Lacour, Paris. Le demander chez les marchands de musique.

La marque régionale "Rhône-Fruits"

M. Benatru, président de l'Union « Rhône-Fruits » nous adresse sur cette organisation, appelée à rendre de grands services aux producteurs de notre région, les précisions suivantes :

1) Marque régionale « Rhône-Fruits ». — La marque « Rhône-Fruits » qui est une marque régionale, ne peut garantir que la standardisation des produits et des emballages qui en sont revêtus, et cela pour l'ensemble de la région. Quant à la qualité spéciale du produit, seule une marque locale, syndicale ou particulière, peut la garantir. C'est pourquoi, chaque syndicat et chaque producteur ou expéditeur à la faculté d'apposer, non pas sur la marque « Rhône-Fruits », mais à côté d'elle, sa marque particulière.

2) Contrôle. — Il est regrettable que la bonne foi d'un distingué président de comice ait été surprise au point de lui permettre de qualifier d'« illusoire » le contrôle de l'Union « Rhône-Fruits ».

Sans doute, en 1930, ce service n'a pas eu à déployer plus d'activité que la récolte déficitaire de fruits n'en comportait. Il n'en est pas moins vrai que la vigilance des contrôleurs et les moyens divers d'informations dont dispose ce service lui ont permis, l'an dernier, de découvrir et de réprimer certaine pratique défectueuse. C'est un fait indéniable et toute précision à ce sujet peut être obtenue au siège de l'Union.

En 1931, ce service fonctionnera non seulement au départ mais encore à l'arrivée et même dans quelques-uns des principaux marchés d'Allemagne et d'Angleterre. L'Union, en effet vient d'adhérer à un consortium de grands groupements régionaux qui entretiendra à frais communs des contrôleurs-représentants sur les principales places étrangères. Ce nouveau service comportera notamment en plus de l'envoi de renseignements sur l'état des marchés et de la représentation des adhérents (en cas de contestation par exemple), le contrôle de tout colis revêtu de la marque régionale.

L'Union « Rhône-Fruits » s'organise peu à peu au fur et à mesure de ses ressources. Il serait peut-être opportun qu'un dirigeant d'association agricole ne manifeste pas trop bruyamment son impatience de la voir atteindre la perfection. Si malgré tout, il estime de son devoir d'apporter ses critiques, plutôt que son aide et ses encouragements, à la première tentative de standardisation qui ait été faite dans la région, l'Union ne peut que le déplorer ; elle n'en continuera pas moins à faire tous ses efforts pour grouper tous les producteurs et commerçants honnêtes, en vue d'arrêter non seulement le déclin de nos exportations, mais encore l'envahissement de notre propre marché par les fruits étrangers, italiens, américains, etc...



ECHOS DE LA SUISSE RHODANIENNE

DE GENEVE. — M. Maurice BREMOND, ingénieur, président du Syndicat suisse pour l'étude de la voie navigable du Rhône au Rhin, a fait, le 17 février, à l'Association des techniciens de Genève, une conférence illustrée de projections lumineuses sur « la navigation fluviale et Genève ».

Le 16 mars, la Section de Genève de l'U.G.R. donnait un banquet au restaurant « La Perle du Lac », dans la propriété où le festival de la IV^e Fête du Rhône a eu lieu, en l'honneur de la nomination au Conseil d'Etat de M. Antoine Bron membre d'honneur de la Section. Discours prononcés par MM. Bron, Paul Balmer, Petit, Jean Roulet, Buisson.



Le 17 mars, la Section genevoise de l'Association du Canal Rhône-Rhin réunissait ses membres dans un banquet. M. Haelling, Directeur du Port autonome de Strasbourg était invité. Discours du Président, M. Balmer, de MM. Helling, Turettini, conseiller d'Etat, Ulher, président de la Section Genevoise de l'U.G.R. Le soir, grande conférence par M. Helling.



Le 21 mars, le Cercle français de Genève avait demandé à M. le Dr Carle de présider un banquet Rhodanien. Plus de deux cents convives étaient présents. Discours de M. Tardy, président du Cercle, Marcel Guinand, président de la Section de l'U.G.R., Armand Juillet, préfet de la Haute-Savoie, Dr Carle qui fut très spirituel et éloquent, Pacaud, Consul de France.

Une assemblée extraordinaire de la Section Genevoise de l'U.G.R. a eu lieu le 8 mai, à Genève. Disposition à prendre pour la VI^e Fête et le VI^e Congrès du Rhône, à Valence.



L'Harmonie Municipale de Genève, sous la direction de M. Gustave Gabelles, assistera à la VI^e Fête du Rhône, à Valence, les 13, 14 et 15 juin prochains, comme musique d'honneur.



MM. Paul Balmer, présentera au VI^e Congrès du Rhône, à Valence, un rapport : « Les destins de la Suisse commandés par sa politique fluviale » ; et M. Marcel Guinand : « L'Amitié Rhodanienne ».



Pour s'inscrire membre de l'Union Générale des Rhodaniens, s'adresser à M. Marcel Guinand, 6, boulevard du Théâtre, à Genève.



DU CANTON DE VAUD -- Le canton suisse dont les limi-

tes générales fournissent le cadre de ce guide (1) spécial fut constitué en 1803 du Pays de Vaud proprement dit, dont la petite chaîne montagneuse du Jorat forme le noyau, et de quelques régions d'une origine politique ou technique un peu différente, mais qui, comme lui, dépendaient du gouvernement oligarchique de Berne à l'heure où les armées révolutionnaires mirent fin à l'ancien régime fédératif (1798). Ainsi la région des Alpes vaudoises proprement dites, soit la partie comprise dans la vallée du Rhône, relevait au moyen âge du comté du Valais. Le Pays d'Enhaut, qui occupe un tronçon de la vallée de la Sarine entre Gessenay (Berne) et Montbevion (Fribourg), avait été acquis par Berne de l'ancien comté de Gruyères, en 1555, et lors de l'érection en canton des contrées romandes soumises à la domination bernoise, il suivit les destinées de celles-ci.

Comme Berne avait imposé la Réforme à toutes les contrées de son territoire, il était advenu que sur certains points de celui-ci, où son administration se combinait ou alternait avec celle de Fribourg, plusieurs localités conservèrent la religion catholique, si bien que, lors de la répartition définitive, force fut de multiplier les enclaves réciproques entre les deux cantons. L'Acte de Médiation n'en assigna pas moins l'ancien bailliage de Morat (protestant) à Fribourg et celui d'Echallens (catholique) au canton de Vaud.

Depuis, la pénétration des éléments voisins et surtout l'établissement de nombreux étrangers attirés par les aspects riantes de ses rivages ont considérablement élevé la proportion de la population catholique dans ce canton, si bien qu'en outre des six paroisses formées par les dix communes catholiques du district d'Echallens, il existe encore quatorze communautés disposant de chapelles ou d'églises affectées au culte romain, la plupart dans les stations hôtelières des rives du Léman : Lausanne, Vevey, Montreux, Morges, Nyon, Mondon, Aigle, Bex, Rolle, Yverdon, Ouchy, Vallorbe, Fournex et les Ormonts. La population totale du canton de Vaud, qui était de 281.000 âmes lors du dernier recensement général peut être évaluée à 315.000 âmes. Ces 281.000 personnes se répartissaient en 243.000 protestants, 37.000 catholiques et un millier de juifs.

La langue officielle est le français. Le Vaudois se signale par un tempérament très calme ; il est d'une activité constante, soutenue, rarement fébrile, mais si lent qu'il soit à la décision, il donne chaque jour quelque nouvelle preuve d'une rare initiative. On s'en rendra compte en parcourant le pays. L'étranger est chez lui l'objet d'une considération très particulière, où se révèle une éducation déjà longue dans l'industrie qui a le plus contribué à sa prospérité, dans l'art d'attirer, d'accueillir et de recevoir.

(1) Cuides Pol

La ville de Lausanne assistera, représentée par une délégation à la tête de laquelle sera M. le Syndic de la Ville, à la VI^e Fête et au VI^e Congrès du Rhône, à Valence. Des drapeaux vaudois flotteront donc parmi ceux des autres régions à ces grandes manifestations de l'Amitié des Rhodaniens.

Les villes de Nyon, de Montreux ont confirmé leur sympathie effective à l'U. G. R.



DU CANTON DU VALAIS — Le Pays de la source du Rhône prend des dispositions qui seront bientôt confirmées, pour tenir, à son tour, la Fête et le Congrès du Rhône. Tous les Rhodaniens, de toutes les régions voudront, à cette occasion, aller en pèlerinage au glacier de Gletch, qui donne naissance au plus noble fleuve de nos pays, le nôtre.



LAUSANNE ... Estelle WÜRSTEN

Les journaux de Suisse et de France ont annoncé que Mme Estelle Würsten, de Lausanne, bien connue comme animatrice des arts féminins dans la Suisse romande, a reçu, à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, le grand prix d'honneur pour un poème intitulé : **Le Rhône**.

Il n'est certes pas surprenant de voir Mme Estelle Würsten glorifier le Rhône, puisqu'elle a élu domicile sur les rives du grand fleuve franco-suisse : Genève, Lausanne, le Valais. Partout on retrouve ses traces, car partout où elle passe, elle laisse des gages tangibles de son activité artistique.

Née au Locle, petite ville du Jura neuchâtelois, située à quelques kilomètres du département du Doubs, Mme Würsten est la fille d'un graveur de grand mérite comptant parmi les artisans qui ont acquis une renommée mondiale. Après avoir terminé ses études à l'École des Beaux-Arts de Genève, elle fit un séjour à Saint-Gall, puis fut appelée à l'âge de dix-neuf ans au poste de professeur de broderie à l'École professionnelle de Genève. C'est alors qu'elle commença d'exposer ses ouvrages d'art dans tous les salons de la Suisse et à l'étranger.

Grâce à son talent et à ses qualités d'animatrice, Mme Würsten a réalisé le prodige d'intéresser la jeunesse d'aujourd'hui aux travaux de nos aïeules. Sur l'initiative de l'actif conseiller d'Etat du Valais, M. Troillet, elle a fondé et soutenu l'« Ecole valaisanne de broderies, de tissages et de dentelles ». Les jeunes montagnardes des vallées latérales du Rhône, enfoncées dans la neige pendant six mois de l'année descendent à Sion ou à Sierre, pour apprendre à confectionner des tapis, des nappes, des coussins, des tentures, des abat-jour et tous les objets de parure et d'ameublement si recherchés dans les grandes villes. Puis ces jeunes filles regagnent leurs villages haut perchés et travaillent à domicile. C'est ainsi que Mme Würsten développe dans nos vallées l'art domestique et apporte l'aisance dans les foyers campagnards et montagnards.

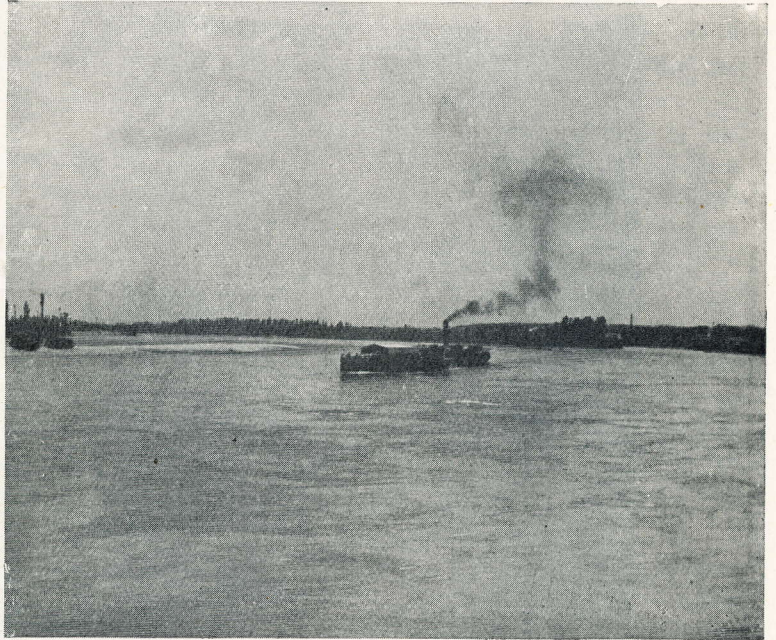
Il est rare d'ouvrir une revue où les arts féminins ont leur place sans y trouver les chroniques ou des conseils pratiques signés Estelle Würsten. Son œuvre professionnelle et littéraire est d'une richesse considérable, car elle a toujours manié à un rythme égal l'aiguille, le crayon et la plume. Il est donc bien naturel que cette talentueuse Rhodanienne sache chanter mieux que quiconque la gloire du Rhône et qu'elle en soit récompensée.

Isabelle Debran.

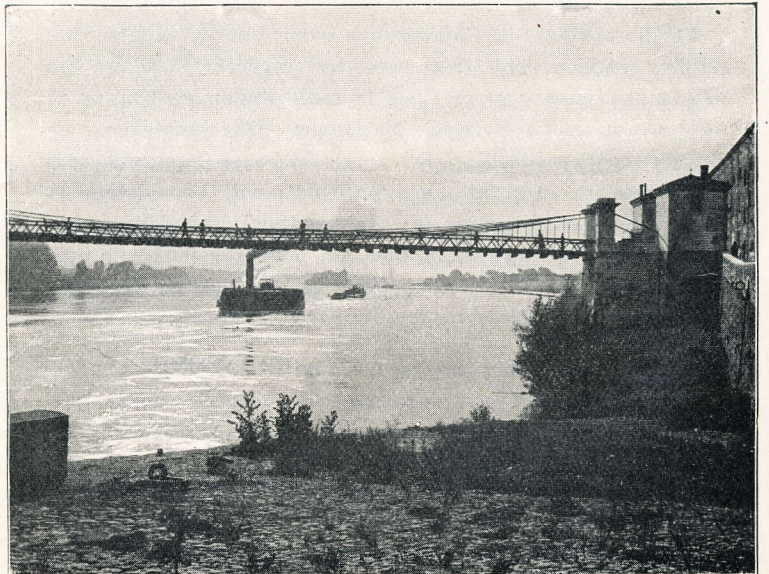
Ajoutons que Mme Würsten qui est membre fervente de notre Union, a exposé les travaux des élèves de ses Ecoles aux Concours Expositions des Apprentissages de l'U. G. R.,

à Avignon, Genève et Arles et qu'elle en fait encore de même à Valence cette année, et que, chaque fois, ses élèves et ses écoles ont reçu des prix très flatteurs.

Disons encore que Mme Würsten est une femme de lettres très appréciée dans son pays et même en France. En effet, elle prend part aux Jeux Floraux Rhodaniens et elle vient d'obtenir à l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, le Grand Prix d'honneur pour un poème intitulé : **Le Rhône**, qu'elle a dédié au fondateur de l'U. G. R.



Cl. G. Toursier
Le « GLADIATEUR », arrivant à Valence
Il faisait un service de Lyon à Avignon, qui cessa en 1902



LE RHONE A TOURNON

Cl. Mathey.

Une reconstitution Scientifique de la Camargue

A VALENCE-SUR-RHONE



DIORAMA DU PARC NATIONAL DE LA CAMARGUE

Ce diorama de la Camargue a pour but de montrer au public, combien sont précieuses les espèces d'oiseaux qui vivent dans ces parages. C'est la seule région de France où on les trouve. La Société Nationale d'Acclimatation de France (membre de l'U.G.R.) a pris la Basse-Camargue sous sa protection, en a fait un « parc national » zoologique et botanique, afin d'assurer la conservation des richesses de cette partie des pays du Rhône. On pourra voir ce diorama à l'occasion des VI^e Fête et Congrès du Rhône à Valence. Souhaitons qu'il devienne la propriété du Musée du Rhône.

LA REDACTION

.....

Nous sommes heureux sur les bords du Vaccarès, à quelques pas du Mas de la Capelière, au soir d'une journée embrumée, alors que le soleil va disparaître à l'horizon. Le vaste étang scintillant et agité, vient de mourir au pied d'une basse falaise qui marque l'arrêt d'une lande morne, étendue à perte

de vue, la « sansouire », que la rare végétation en touffe qu'elle supporte, pare de taches aux coloris les plus divers. Au premier plan, un canal d'irrigation, une « roubine », forme, avec ses roseaux et ses tamaris, le seul accident qui vienne rompre la rigidité de la plaine.

C'est dans ce cadre lumineux et d'une sauvage beauté que sont présentés dans des attitudes scrupuleusement naturelles les principaux oiseaux de la Camargue.

Sur la gauche, dans le bosquet qui borde la roubine, se trouve une importante colonie d'Aigrette et de Bihireaux avec de jeunes éclos que les parents, ailes déployées, viennent nourrir au nid. Tout près, un Héron pourpré, dans une attitude hiéraldique, scrute l'horizon pendant que les Hérons Crabiers pourchassent une malheureuse rainette. Aux branches souples d'un Peuplier aux feuilles blanches une Mésange Rémiz construit son nid si curieux alors que sur le Phyllires voisin sont posés Guépriers et Roliers aux couleurs chatoyantes.

Le centre du diorama figure la « sansouire », Sur un sol

plat et grisâtre, où des touffes de « saladelles » (stadicées), alternant avec celles des « enganes » (salicarnes) et des bouquets de joncs piquants, courent de nombreux oiseaux. Parmi ceux-ci on peut remarquer des Bihoreaux et des Crabiers adultes et surtout un bel ensemble de frêles Echasses aux torsers rouges qui montent bonne garde autour de leur nid et de leurs poussins.

La lande s'abaisse insensiblement vers la droite et nous conduit ainsi aux bords de l'étang. Sur la plage, toute de minuscules coquillages blancs (cardium édulé) s'ébattent de superbes sujets : Canards, Ibis, Sternes, Avocettes, Pluviers, etc... Raide, sur une vieille branche de Tamaris mort, un Cormoran domine la berge et cherche sa proie. Enfin, gravement perchés au milieu de l'Etang, des Flamants roses cherchent dans l'eau leur nourriture et jettent une note vive sur le ton grisâtre de la grève.

Cette reconstitution d'un paysage de la Basse-Camargue est scrupuleusement fidèle. Non seulement les animaux de grandeur naturelle, sont figés dans des mouvements et des poses exacts, mais les arbres, les plantes, les coquillages, la terre même ont été prélevés en Camargue quelques jours avant et amenés à pied d'œuvre. Une présentation de ce genre n'a d'analogue en France que la récente galerie du Prince d'Orléans, au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris.

Sa réalisation fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont menée à bien : M. Marcueyz, artiste peintre de grand talent, M. Gallet, naturaliste habile expert et à M. Tallon, directeur de la Réserve. Elle montre surtout, avec la richesse de l'avifaune du delta du Rhône, la portée de l'œuvre désintéressée entreprise en Camargue par la Société Nationale d'Acclimatation de France pour la réussite de laquelle cette association fait appel à tous les concours.

Souhaitons que cette œuvre d'art et de science ne disparaisse point et qu'elle trouve place quelque part, en Arles, aux portes de la Camargue, où les étrangers, qui ont coutume d'admirer semblables présentations dans leurs musées nationaux, apprécieront certainement le magnifique diorama de nos compatriotes.

Professeur C. BRESSOU,

Secrétaire Général de la Soc. d'Acclimatation.

INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI MEME MEMBRE DE L'U. G. R.
(Voir page de titre et dernière page.) Vous recevrez gratuitement cette Revue



Le classement de la Camargue

PITTORESQUE ET TOURISTIQUE

Il y a quelques semaines à peine, une délégation du Conseil général et de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône se rendait en Camargue, pour étudier, sur place, le projet que nous avons exposé, de l'extension des cultures dans cette partie de la Provence, par l'abaissement du plan d'eau du Vaccarès, demandé depuis si longtemps par la population agricole du pays camarguais.

L'Assemblée départementale, tout en poursuivant la réalisation de ce projet d'une si grande utilité, tient, cependant, à conserver à la Camargue son aspect pittoresque, qu'admirent, à juste titre, tant de touristes, et qui, d'ailleurs, est unique par son originalité.

Aux environs des Saintes-Maries-de-la-Mer sera donc créé un immense parc, dans lequel pourra vivre et se développer la faune si variée de la Camargue. On sait, par exemple, combien sont réputés les taureaux et les chevaux camarguais. Il importait d'assurer la maintenance de leur race, car ils sont le juste orgueil du terroir où ils se répandent en liberté, formant un spectacle qui a inspiré si souvent peintres et poètes.

Or, sur le désir exprimé à la fois par M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la section permanente de la commission départementale des monuments naturels et des sites vient de faire une visite aux Saintes-Maries-de-la-Mer pour y examiner la question de classement de certaines parties de la Camargue.

MM. Louis Caen, président ; Richaud, conseiller général ; vice-président, Maistre, Rambaud et Ripert, membres, assistaient à cette visite.

Diverses personnalités s'étaient jointes à la commission et notamment MM. Morizot, conseiller général, maire d'Arles ; Granaud, président de la Chambre d'agriculture d'Arles, le marquis de Baroncelli ; Pioch, conseiller général, maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui, entouré d'une partie de son Conseil municipal, a reçu la commission et lui a fait un exposé très complet de la question.

Le projet a obtenu une adhésion unanime. Aussi, ne peut-on qu'en souhaiter la réalisation prochaine. Les fervents admirateurs de la Camargue s'en réjouiront.

L. S.

Ainsi les vœux émis par les « Congrès du Rhône » de l'U.G.R. et les travaux de la Société Nationale d'Acclimatation de France, recevront leur couronnement.



LES JOUTES A GIVORS

Cl. de M. Abeille

Notice sur la 196^{me} Société de Secours Mutuels DES SAUVETEURS DE GIVORS

L'Or du Rhône se fera un plaisir de publier une notice sur les Sociétés sportives riveraines ou de la région du Rhône, pour peu qu'on veuille bien lui en envoyer les éléments.

C'est le 20 août 1886 qu'un groupe d'Amis fonda à Givors une Société de Sauvetage sous la désignation des « Sauveteurs de Givors ».

Le but de cette Société était d'encourager les sports nautiques en général et particulièrement la Joute, sport favori des Givordins et des populations Rhodaniennes, d'assurer en période d'inondation le ravitaillement et le transport des sinistrés.

Le nombre réduit de Sociétaires qui était de 23, le manque de moyens pécuniaires en rendirent les débuts très pénibles. Néanmoins la jeune Société vit par ses propres moyens et son action commence à se faire sentir pendant les périodes d'inondations dont notre ville est très souvent gratifiée. Son dévouement pendant les fortes crues de 1896 lui valurent l'attribution de la médaille d'or de reconnaissance de la Cité.

La Société prend part aux nombreux concours de joutes et natation, entre autres ceux organisés par les journaux : **Lyon Républicain**, **le Progrès** et la Ville de Roanne ; elle y remporte les premiers prix.

Le nombre des sociétaires augmente, ils sont 112 en 1904. C'est la même année que, sous l'initiative de son trésorier, M. Joseph Arambourg, la Société se transforme en mutuelle et prend le titre de : « 196^e Société de Secours Mutuels des Sauveteurs de Givors ».

L'essor continue et l'organisation des Fêtes Fédérales des Sociétés de Sauvetage, Joutes et natation du Sud-Est confiée à la Société en montre toute la vitalité.

Malheureusement la guerre est arrivée et la Société, dont la grande majorité des membres est aux Armées, reste en sommeil jusqu'en 1919.

L'après-guerre se fait sentir et la Société locataire d'un local où elle remise son matériel d'inondation, est obligée, par décision de justice, de le débarrasser, bien qu'elle se soit acquittée de tous ses devoirs envers le propriétaire.

Ce fut un bien, car l'idée chère aux Administrateurs : « Posséder un Immeuble », va pouvoir se réaliser. Une réu-

nion générale extraordinaire donne mandat au Président de se documenter à ce sujet. A la réunion de juillet 1925, un projet était prêt. Il fut accepté ; 1200 obligations de 100 fr. furent placées entre Sociétaires, la construction fut attaquée en août 1925 et inaugurée le 12 juin 1926. Ce bâtiment, d'une surface de 200 m² couverts est construit en bordure du bassin du Canal. Il comprend 2 vestiaires, un pour Messieurs, un pour Dames, une salle de 120 m² pour remise du matériel d'inondations, un logement pour concierge et deux salles de réunion pouvant recevoir 350 personnes.

Actuellement il reste à rembourser 21.000 fr. et l'on peut prévoir que dans trois années au maximum, tous les Sociétaires prêteurs seront remboursés.

La grande salle de réunion est décorée par les nombreux trophées et challenges gagnés dans les différents concours. Je vous en cite quelques-uns :

- Challenge Bonnardel — Relais 10 × 50 nage libre, Messieurs
- La Tribune — Relais 5 × 50 brasse, Messieurs.
 - Olier — Relais 5 × 50 nage libre, Pupilles-Garçons
 - Augis — Joutes. Poids lourds et poids moyens.
 - Flageollet — Poids lourds et poids moyens.
 - Michalon — Poids lourds et Poids moyens.
 - Autreux — Traversée Lyon par relais : 2000 m., 1500 m., 1000 m., 500 m., 200 m.
 - Ripp — 100 m. habillé (3 nageurs).
 - Ville de Roanne — Traversée de Roanne.
 - Nouveau Journal — Traversée de Mâcon.
 - Reynier — 4 nages (dos, brasse, strudgeon, crawl).
 - Water Polo — Première Série.
 - Charrel — Relais 5 × 50 — Brasse. Dames.

En outre nous détenons les championnats Fédéraux ci-après :

- 100 m habillé, Messieurs — 400 m. nage libre, Messieurs — 1500 m. nage libre, Messieurs — 100 m. nage libre, juniors — 100 m. nage libre, seniors — 50 m. nage libre, minimes. 100 m. nage libre, Dames — 400 m. nage libre, Dames — 50 m. nage libre, minimes, Dames — 50 m. scolaires, Dames.

En 1928, il a été créé une section féminine de natation qui groupe actuellement 53 membres actifs.

La Société possède un important matériel d'inondation : 8 barques, 430 plateaux de 4 m 450, tréteaux métalliques, menu matériel, le tout estimé à plus de 60.000 francs.

La Société de Givors compte actuellement : 262 membres actifs, 39 pupilles, 53 Dames. Elle est affiliée à la « Fédération des Sociétés de Sauvetage, Joute, Natation et Sports nautiques du Sud-Est, groupement se composant de Dijon à Avignon de 48 Sociétés de Sauvetage, et à l'Union Générale des Rhodaniens.

La Société est présidée depuis 1904 par un doyen, membre Fondateur, M. Rosier Claudius, âgé de 78 ans. Le Président compte 32 sauvetages, il est titulaire de la Médaille d'or de Sauvetage. C'est le Sauveteur toujours dévoué, ne craignant pas, malgré son âge de s'exposer sur les points les plus dangereux, aussi est-il estimé et aimé de tous les Sociétaires.

Cette année les Sauveteurs de Givors organisent pour les 27, 28 et 29 juin prochain, la Fête Fédérale des Sociétés de Sauvetage du Sud-Est.

De très nombreuses épreuves de joutes, natation, navigation s'y dérouleront dans un cadre merveilleux. Espérons

que de nombreux Rhodaniens viendront encourager et applaudir les valeureux champions de notre belle vallée du Rhône.

Le Maire de Givors,

PINAT,

Conseiller d'arrondissement.

Les Sauveteurs de Lyon s'entraînent

Lyon, 13 mai 1931

L'année dernière, au mois de septembre, seize barques appartenant à des Sociétés de Lyon ou de la banlieue réussirent l'exploit de descendre le Rhône de Lyon à Valence en moins de dix heures.

Cette année, invités par l'Union Générale des Rhodaniens à participer aux fêtes du Rhône qui se dérouleront les 13, 14 et 15 juin à Valence, la Compagnie Marinière de Sauvetage de La Mouche, la Société Nautique de Saint-Fons et la Société des Sauveteurs de Pierre-Bénite ; rééditeront leur exploit en deux étapes : La première comportant le trajet Lyon St-Vallier, c'est-à-dire 76 kilomètres, et la deuxième Saint-Vallier-Valence.

Nul doute que d'autres sociétés riveraines répondront à l'appel de l'U.G.R. et se joindront à la flotille constituée par les trois sociétés précitées.

Ces dernières, dans le but d'entraîner leurs rameurs et de vérifier la valeur des équipes formées en vue du raid, feront dimanche, à 15 heures, une démonstration dans les « meulles » du pont de la Guillotière si les eaux le permettent, et une course dont le point d'arrivée sera le ponton de la Compagnie Marinière de Sauvetage de la Mouche (lône Félizat).

Ces sociétés, depuis l'année dernière, ont fait un gros effort au point de vue de l'entraînement et du matériel. Elles possèdent aujourd'hui une pléiade de jeunes gens aguerris prêts à naviguer dans les eaux traîtresses du Rhône et un matériel neuf aux couleurs vives et fraîches qui fera l'admiration, dimanche, de la population lyonnaise.

Espérons que le beau temps favorisera cette manifestation et félicitons sans réserve les hardis sauveteurs pour la propagande qu'ils font en faveur du Rhône et du tourisme fluvial.

L. GALLAT.





VINCENT D'INDY

Compositeur Rhodanien

M. Vincent d'Indy est né à Paris le 27 mars 1851. Les bons musiciens ne manquaient pas dans sa famille : sa grand-mère et son oncle furent ses premiers maîtres. Puis il fut élève pour le piano et l'harmonie de Louis Diémer, de Marmontel et de Lavignac. Au Conservatoire, César Franck lui enseigna, en même temps qu'à Chabrier, Chausson, Duparc, Guy Ropartz, l'orgue, le contrepoint, la fugue et la composition ; et l'influence de ce maître éminent fut décisive sur l'évolution artistique du jeune musicien.

Après avoir été pendant plusieurs années chef des chœurs de l'Association artistique (concerts du Châtelet), « l'enfance du Christ » fut montée sous sa direction, il composa la trilogie de « Wallenstein » (1879-1881), la légende touchante de « Sangefleurie » (1885) et la même année, le « Chant de la Cloche » qui lui valut le grand prix de composition de la Ville de Paris. Déjà, se dégageant de l'influence de Berlioz, Wagner et Franck, il se faisait remarquer par l'élévation de ses idées, son juste sentiment des proportions, son maniement habile de l'orchestre et ses étonnantes trouvailles harmoniques.

Son œuvre est considérable et il n'est peut-être pas une forme musicale qu'il n'ait marquée de sa personnalité puissante. Ce sont des pièces nombreuses de piano, des Symphonies, de la musique de chambre, Quatuors et Trios.

Au théâtre, il a donné trois drames d'incalculable valeur : Fervaal (1897) ; l'Etranger (Bruxelles 1902, Paris 1913) ; la Légende de St-Christophe (1920). Le premier de ces drames fut une révélation par l'élévation du style et la splendeur orchestrale qui y régnaient. Le compositeur était en même temps son librettiste et ainsi la pénétration du drame par la musique apparaissait complète.

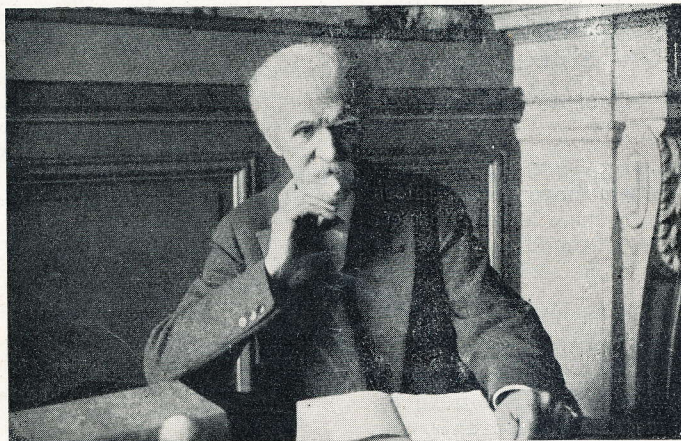
Mais la prodigieuse activité du Maître se manifestait encore en un autre domaine. Il avait fondé (il y a plus de 30 ans), la Schola avec Guilmant et Bordes ; il fut toujours admiré et adoré de ses disciples. Comme professeur de composition, il a formé plusieurs générations de musiciens, parmi lesquels des artistes comme Déodat de Séverac, Roussel, Samazeuilh, Guy de Lioncourt, dont la personnalité nettement tranchée

prouve bien que l'enseignement de M. d'Indy ne fut jamais entaché d'aucun dogmatisme.

Pianiste d'un incomparable talent, chef d'orchestre plein d'autorité, M. Vincent d'Indy n'a pas laissé se ralentir durant ces dernières années sa production musicale. Des œuvres, étincelantes de verve et de jeunesse, telles que la Sonate pour violoncelle et piano (1925), le 2^e Trio en forme de suite publié l'an passé, ou encore ce Dyptique méditerranéen, conçu et composé au bord de la baie d'Agay, montrent suffisamment que jamais l'invention musicale n'a été chez lui plus robuste ni plus magnifique.

Pour nous, Rhodaniens, le plus beau titre qu'il ait peut-être à notre reconnaissance et à notre admiration, c'est que, élevé dans nos montagnes du Vivarais, il a illustré son origine dans beaucoup de ses chefs-d'œuvre. Il est, en effet,

l'auteur du « Jour d'été à la Montagne », des « Chants populaires du Vivarais », du « Poème des Montagnes », de la « Fantaisie sur des airs populaires français », et de cette prodigieuse « Symphonie pour piano et orchestre sur un thème montagnard » bâtie toute entière sur un thème qu'expose dès les premières mesures un cor anglais, ou plutôt un cor cévenol, puisqu'il s'agit d'un chant recueilli par l'auteur sur les hauts plateaux des Cévennes. Dans ces œuvres d'une beauté si parfaite, où le sentiment de la nature se manifeste si profondément, l'émotion du



M. VINCENT D'INDY

Cl. Paul Jacquin

créateur engendre l'émotion de l'auditeur, et le compositeur dont la musique a pu apparaître ailleurs parfois comme austère à ceux qui n'en avaient pas pénétré suffisamment l'émouvante grandeur, se montre vraiment, comme l'a dit M. Paul Dukas « un des plus grands musiciens que la France ait produits », digne d'être placé à son rang, entre Berlioz et Rameau, tout près de son maître César Franck ».

P. COUTRON

P.-S. — Les quatre-vingts ans de M. Vincent d'INDY ont été fêtés à Valence le 31 mars dernier, dans un remarquable concert, où deux virtuoses du violoncelle et du piano se sont fait applaudir, et qui a réuni autour de l'illustre Maître, la foule de ses amis et de ses admirateurs. C'est grâce à l'in-

telligente initiative de M. Maréchal, directeur des Concerts Valentinois, que fut organisé ce concert, au cours duquel on entendit notamment l'admirable « Symphonie Cévenole ». L'auteur lui-même avait bien voulu accepter d'en diriger l'exécution, qui fut particulièrement soignée et mise au point dans ses moindres détails, digne en un mot d'une œuvre si hautement représentative de l'art français.

P. C.



LOUIS PIZE

POÈTE RHODANIEN

Du 8 mai 1931.

Les administrateurs de la Maison des Poètes (fondation Emile Blémont), ont désigné aujourd'hui les lauréats de trois prix de poésie.

Parmi ceux-ci, on remarque le prix Emile Blémont, d'une valeur de 5.000 francs qui a été attribué à M. Louis Pize, choisi parmi 72 candidats.

Il ne faut pas dire trop de mal des prix littéraires.

Il leur arrive de gonfler des gloires artificielles et qui ne durent qu'un jour. Mais aussi, parfois, de véritables écrivains, d'authentiques poètes qui, fuyant le tapage et la richesse, n'avaient l'admiration que de quelques lettrés, attentifs aux choses de l'esprit, obtiennent, d'un coup, grâce à eux, l'audience d'un vaste public.

C'est la belle aventure qui vient d'arriver à Louis Pize, et qui a enchanté tous ceux qui, depuis plus de douze ans, se laissent séduire par d'harmonieuses cadences et d'admirables chants.

Louis Pize est poète. Louis Pize est Vivarois.

La poésie est la forme dans laquelle il exprime naturellement, avec une étonnante spontanéité et un rare bonheur, ses sensations, ses sentiments, ses plaisirs, ses tristesses. C'est un poète né, mais non pas un poète ignorant. Il a lu tous les livres, et des vers de tous les temps chantent dans sa mémoire. Louis Pize est un humaniste.

Mais cet humaniste n'est pas un simple virtuose. Il ne dédaigne pas qu'on l'appelle un poète vivarois. Ce qui ne veut pas dire un poète de clocher. Bien au contraire.

Il aime son pays, il connaît comme pas un ses aubes et ses crépuscules, il a parcouru toutes ses collines et toutes ses forêts et, abandonnant parfois les pins, il a écouté les conseils que le Rhône murmurait pour descendre vers la Provence et ses cyprès.

Poète essentiellement vivarois, il a puisé dans son pays natal des forces sans cesse renouvelées qui lui ont permis de scander des chants profondément humains.

C'est là que l'on reconnaît la marque du vrai poète : de la culture, un grand amour et du goût.

P. G.

M. Louis Pize, notre collègue de l'U.G.R. est né en 1892, dans l'Ardèche, à Bourg-St-Andéol. Il a fait ses études au Lycée de Tournon, où il a connu un maître admirable, M. Joseph Parnin.

Il habite la plus grande partie de l'année à Lyon, où il est professeur d'humanités, mais dès que viennent les vacances, il retourne en Vivarais, à La Louvesc, qu'il ne quitte que pour quelques fugues en Provence.

En 1913, il publiait sa première plaquette : **Petits poèmes**

des Jardins et de la montagne. Après la guerre, il donnait, en 1919, la **Couronne de Myrte**, et, en 1921, le **Cantique de Notre-Dame d'Ay**. C'est en 1921, également, qu'il publiait un recueil important, **les Pins et les Cyprès**, qui attirait sur lui l'attention des lettrés, et qui lui faisait prendre place dans le chœur des vrais poètes. Puis, ce fut, en 1922, **Vivaraïs** ; en 1925, **les Muses champêtres** ; en 1928, **les Chansons du Pigeonnier**, et, en 1930, **Golfes du soir**.

Au théâtre, M. Louis Pize a publié un acte en vers, le **Mystère de Saint François Régis**, qui a été créé en 1929, au théâtre du Pigeonnier, à Saint-Félicien en Vivarais, que dirige M. Charles Forot.

M. Louis Pize a également donné quelques œuvres en prose, parmi lesquelles le **Rhône, de Lyon à Pont-St-Esprit**, et le **Rhône au Soleil de Provence**.

C'est à un recueil inédit et qui paraîtra en octobre prochain, dans la collection de la Muse française, les **Roses de Septembre**, que le prix Emile Blémont a été attribué.

M. Louis Pize a collaboré et collabore à un grand nombre de revues : **Les Essaims nouveaux** ; la **Revue critique**, la **Revue fédéraliste**, les **Soirées du Petit-Versailles**, les **Amitiés forziennes et vellaves**, le **Divan**, l'**Or du Rhône**, etc.

Lyon Républicain



Nous rappelons à MM. les Maires des Villes françaises et suisses et à toutes les populations rhodaniennes françaises et suisses, que, cette année 1931, le

**RENDEZ-VOUS DES RHODANIENS POUR FÊTER LE RHONE ;
POUR LE CONGRÈS DU RHONE ;
L'ÉMULATION GÉNÉRALE RHODANIENNE ;**

est fixé à **VALENCE-sur-Rhône**

les 13, 14 et 15 Juin

Et nous rappelons à TOUS, que cette fête, qui est cette année donnée par la ville de Valence, au nom de l'U. G. R. et de toutes les Villes Rhodaniennes suisses et françaises, est la même que celle qui a lieu chaque année, traditionnellement, dans une ville différente, solidaire par le Fleuve et l'amitié avec toutes les autres.

La Fête du Rhône est :

LA FÊTE DE LA FRATERNISATION RHODANIENNE.
LA FÊTE DU GENIE DES RHODANIENS.
LA FÊTE DES PROGRES RHODANIENS (CONGRES).
LA FÊTE DE L'EMULATION GENERALE DANS LES ARTS, LA LITTERATURE, LES METIERS, LES SPORTS TOURISTIQUES, NAUTIQUES, ETC....
LA FÊTE DES SYMBOLES DES PAYS DU RHONE ET DE LA GRACE DES RHODANIENNES : « L'OFFRANDE AU RHONE », « L'ARBRE DE L'AMITIE »... ENFIN ELLE EST LA FÊTE DE BEAUTE, ET LA PLUS UTILE ET LA PLUS POETIQUE QUI AIT ETE CONÇUE ET ORGANISEE A NOTRE EPOQUE.

NOS INNOVATIONS

Notules Rhodaniennes

Quel esprit ingénieux que le Commissaire général de l'U. G. R. « Toujours du nouveau ! » semble-être sa devise. Et toujours plus haut aussi ! Bref voici quelques innovations importantes pour nos Fêtes de Valence :

1°) Le grand prix littéraire rhodanien, auquel M. Toursier a pensé dès la fondation de l'U.G.R., est enfin créé. Pour cette première année, il n'est que de 2.000 francs. Mais il est appelé à devenir très important. Nul doute que de généreux mécènes ne songent à l'augmenter ! Il récompensera cette année le livre jugé le meilleur parmi ceux qui seront présentés. Tout écrivain, né dans un département limitrophe du Rhône, ou en Suisse romande, peut concourir pour un livre publié de 1926 à 1931. Afin de donner toutes garanties aux candidats, l'U. G. R., s'est acquis le concours d'écrivains authentiques et naturellement rhodaniens. En voici la liste : MM. Joseph d'Arbaud, Gabriel Faure, Robert de la Sizeranne, Louis Le Cardonnell, Joseph Jolinon, J.-L. Piachaud, Louis Pize, Marcel Poizat, Gaston Riou, Emile Ripert, Raoul Stéphane, Robert de Traz. Tel est le jury du Grand prix rhodanien.

2°) Pour favoriser les écrivains rhodaniens, l'U. G. R. vient d'instituer une Exposition du Livre qui est ouverte à tous les écrivains rhodaniens, aux éditeurs, aux relieurs, etc. On y verra, outre les livres, les photographies des écrivains rhodaniens et une notice sur chacun d'eux.

3°) Enfin M. Toursier désirait depuis longtemps que l'U. G. R. ait son hymne. Entendons nous bien : l'U. G. R. n'a aucune pensée séparatiste et il ne s'agit pas de faire concurrence à la **Marseillaise**. Développer et enrichir la Rhodanie dans la France unie et pacifique, tel est notre idéal. Mais pourquoi les Rhodaniens n'auraient-ils pas une exaltante chanson que l'on entonnerait au dessert des banquets, comme les félibres chantent la **Coupo Santo** et les dauphinois et savoisiens les **Allobroges** ?

Une chanson qui ferait courir un émouvant frisson de fraternité rhodanienne de la Suisse à la Camargue ! C'est tout... et c'est beaucoup. Eh bien ! l'U. G. R. a quelque raison de croire que cet hymne est né. M. Raoul Stéphane, le romancier et poète bien connu de tous les Rhodaniens, dont un critique a dit que toute l'œuvre était « écrite sous le signe de l'amour », en a composé les strophes frémissantes. M. Félicien Forêt, le jeune et ardent sous-chef de la Garde républicaine, dont les Valentinois ont pu, l'an dernier, admirer le beau talent puisque la musique de la Garde a exécuté avec maestria une de ses plus belles œuvres d'une fraîcheur d'inspiration, d'une poésie et d'une technique remarquables, a composé la musique de l'hymne rhodanien. Les éditions Costallat, l'impriment en ce moment en deux éditions l'une pour chant et piano (à 10 fr.), l'autre pour chant seulement (à 1 fr. 50). Nul doute que cette édition populaire ne coure toute la Rhodanie. Le vœu de l'U. G. R., c'est que le marinier dans son barcot ou dans sa péniche, le laboureur à sa charrue, la midinette à l'atelier, le forgeron à son enclume, le maçon sur son échafaudage et l'aviateur sur sa machine volante et cœtera et cœtera chantent l'hymne rhodanien !

Cet hymne sera créé aux fêtes de Valence par la chorale que dirige avec la maîtrise que l'on connaît M. Maréchal, directeur des concerts valentinois, et par la célèbre harmonie nautique de Genève, sous la direction de l'éminent Gustave Gabelle.

Le Comité de rédaction.

Farfantello vient de publier sous le titre **Lou rebat dou souenge** (le reflet du songe) de frémissants et musicaux poèmes, caressants, délicats, et d'une diversité de rythmes fort séduisante.

— Les livres sur Mistral continuent. Après Armand Praviel, c'est Léo Languier qui lui consacre un livre. A Tunis même, Pierre Hubac publie une conférence pleine de lyrisme qu'il a faite à Bizerte, sous le titre **Paroles provençales**.

— Léon Riator publie aux éditions de la Caravelle, sous le titre **La Main de Gloire**, une suite de curieux poèmes qu'il dédie « Au Fleuve Rhône, immortel inspirateur, à Lyon ma ville natale, à mes pères dauphinois et gascons ».

— La belle revue franco-belge **la Nervie** a publié un numéro spécial consacré à Henri Mazel, un rhodanien encore, puisqu'il est né à Nîmes et qu'il a chanté d'ailleurs dans une prose magnifique divers aspects de notre Rhodanie. Il vient d'envoyer à notre bibliothèque son dernier ouvrage **Avant l'âge d'or**, dont nous reparlerons.

— Faut-il donc qu'un journal de Paris nous le rappelle ? Oui, « le Figaro », nous annonce qu'en 1936, le lycée de Tournon, le doyen de nos lycées de province, fêtera son quatrième centenaire. Ce vieillard a une jeune épouse, le lycée de jeunes filles, qui aura seulement cinquante ans à la même date. Les anciens élèves dudit lycée se sont réunis en un banquet amical à Paris.

— Gabriel Faure a fait une série de conférences à Monaco, Gênes, Rome, Naples, Milan ; Emile Ripert à Cannes, Nice, Nevers, Auxerre, Paris ; Gaston Riou part pour Berlin.

— Charles d'Eternod vient de publier sous le titre **De 37° à 40°** des poèmes très fiévreux, qui commencent par le mot de... Cambronne et finissent par : qu'il se taise. D'amusantes images de Branimir Petrovic.

— Pierre Devoluy dans **Sous la croix** évoque la vie des Protestants de la Drôme au 17^e siècle.

— Roger Bastide, professeur agrégé de philosophie au lycée de Valence, vient de publier chez Armand Colin, un ouvrage remarquable qui met au point avec lucidité le problème du mysticisme dans les diverses religions. Il s'intitule : **Les Problèmes de la vie mystique**. Nous en reparlerons. Signalons aussi du même auteur une étude sagace sur la **Colonie arménienne de Valence** parue dans la « Revue internationale de sociologie. »

— Les éditions du Pigeonnier (à St-Félicien, Ardèche), grâce à l'activité intelligente de leur directeur Charles Forot, continuent leur belle carrière. Une de leur collection, dite Collection du Pigeonnier, s'achève en ce moment par les **Fragments**, du marquis de Vogüé, et les **Instants vivarois**, de Charles Forot, poèmes d'une exquise musique, où s'évoque le pays natal avec son cortège d'images douces, tristes ou joyeuses. En même temps s'ouvre une collection nouvelle qui s'adresse à tous les amis de beaux livres et s'appellera **Les Amis du Pigeonnier**. Qu'on se hâte d'adhérer, car le nombre des adhérents est limité à cent.

— Le genevois Jean Rumilly, publie chez Figuière, un roman historique qui fait revivre le fameux Bernard de Menthon et s'intitule **Un homme de l'an mille**.

— **L'Errant** de Guillaume Gaulène vient de paraître dans le dernier numéro des « Œuvres libres ».

— Joseph Reboul, dont les contes ardéchois sont si

savoureux, prépare, nous dit-on, un roman. Nous nous en réjouissons.

— Dans une collection d'art vient de paraître de **Paris à la Mer** ; photographies admirables, texte fort piquant de Paul Morand. Paul Morand devient de plus en plus rhodanien!

M. Henri Clere, le sympathique et distingué maire d'Aix, est aussi, comme on le sait, un écrivain de talent. Il vient de donner une pièce de théâtre qui a un très vif succès, **Le beau métier**, sorte de réplique au célèbre **Topaze**.

LE MARTIN-PECHEUR.



Reçu pour la Bibliothèque du Rhône

L'Annuaire de 1931 de la Chambre de Commerce française de Lausanne ;

De la Chambre de Commerce de Saint-Etienne L.-J. Gras : Le Forez et le Jarez navigables.

De l'Institut des Etudes Rhodaniennes : sa revue de Géographie et de documentation : volume VI - 1930, n° 4.

« Le Port Autonome de Strasbourg », don de M. Helling, Directeur du Port autonome de Strasbourg.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Etude Coloniales de Marseille : tome II, 1930, premier semestre.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme : tome LXIII, n° 249, janvier 1931.

« Cahiers d'Histoire et d'Archéologie », revue Méridionale 1^{re} année, premier et deuxième cahier, janvier et février 1931.

Roger Bastide : « Les problèmes de la vie mystique » ; Collection Armand Colin, n° 136.

Des Canaux ! Des Bateaux ! organe de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin.

La Gazette des Méridionaux : M. Adrien Frisant, directeur, 28, rue Henri-Monnier, Paris, 9^e. Abonnement : 10 fr. par an, mensuelle.

La France Touristique : M. Ernest Joly, directeur, 36, rue du Commerce, Paris. Mensuel, abonnement 10 fr.

La Cigale Uzégeoise, revue scientifique et littéraire, mensuelle, abonnement 15 fr. M. G. Gourbeyre, directeur, à Uzès, Gard.

L'Aviation de Tourisme, de M. Marcel Jeanjean : Comité de propagande française aéronautique, 1 bis, place de l'Alma, Paris, 16^e.

Les Tablettes d'Avignon et de Provence, hebdomadaire. Abonnement, 60 fr. l'an, 1 fr. le n° ; M. Achille Rey, directeur, rue Théodore Aubanel, Avignon.

L'Illustré de la Province et des Colonies, mensuel, direction Lyon, 32, rue de la République.

Revue de l'Automobile Club de Lyon et du Sud-Est ; 8, rue Boissac, Lyon.

Revue de la Foire aux vins des Côtes du Rhône, à Tournon, Ardèche : trimestrielle, 8 fr. par an.

Ohé ! Les Gones !

La Société des Amis de Guignol, véritable académie de gens de lettres, consacrant le vieux parler lyonnais dans ses réunions et soirées artistiques, dans ses publications réunit, sous la présidence de M. Justin Godard, plus de 1.500 membres. Les Amis de Guignol publient chaque année un almanach humoristique littéraire, dans lequel les rhodaniens saisiront, avec un réel plaisir, le fond sarcastique et bon garçon du lyonnais ; du lyonnais, ce frère rhodanien qui, comme la violette, cache les beautés de son esprit sous une froideur qui n'est bien réellement qu'apparente.

Les gones, à l'époque des « bèches », ces bains publics sur le Rhône, faisaient « péter leurs agotiaux » dans l'eau verte du fleuve, alors que, formant galerie dans le pourtour, les amateurs, grands et minces, petits et ventrus, velus, barbus, grouillant en caleçon, lançaient des « gandouises », des « gognandises ». Et, hardi Denis les Gones ! chacun à son tour, piquait le « cotivet » dans les flots ; seul, Gnafron préférant le beaujolais, frémissait à ce spectacle.

Les gones d'alors étaient plus rhodaniens qu'ils ne le sont maintenant et le fleuve était pour beaucoup dans leurs plaisirs.

Mais un sentiment nouveau ramène les lyonnais vers les beautés du Rhône ; ils sentent que par lui, ils ont une grande parenté avec les autres gones du nord et du midi de ce grand ruban géographique. Et les « Yonnais », fils de la capitale du grand fleuve historique, sociables et généreux, ouverts à tous les progrès, rendent hommage à la grande route économique, en la mettant de nouveau à la mode : témoins le Port Rambaud et les futurs ports de la Mouche.

Les gones redeviennent rhodaniens. Hourra ! pour les lyonnais !

Le VIEUX du RHONE

INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI MEME MEMBRE DE L'U. G. R.
(Voir page de titre et dernière page.) Vous recevrez gratuitement cette Revue

SOMMAIRE :

Les Rhodaniens à Valence	3	Le classement de la Camargue pittoresque et touristique	23
VI Congrès du Rhône, à Valence	4	Notice sur la 196 ^e Société de Secours mutuels des Sauveteurs de Givors	24
Un coin de la Vallée du Rhône : Valence — Du Passé vers l'Avenir	5	Les Sauveteurs de Lyon s'entraînent	25
Vers l'Aménagement du Rhône et Navigation	9	Vincent d'Indy, Compositeur rhodanien	26
Articles qu'il faut lire	13	Louis Pize, Poète rhodanien	27
Le nouveau Pont du Teil	14	Nos Innovations	28
Partie officielle — Conseil d'Administration	16	Notules rhodaniennes	28
Echos et Nouvelles	18	Reçu pour la Bibliothèque du Rhône	29
Echos de la Suisse Rhodanienne	20	Ohé ! les Gones !	29
Une reconstitution Scientifique de la Camargue à Valence-sur-Rhône	22		

Nouvelles Galleries

VALENCE

Nouveautés - Ameublement - Ménage

Les éditions de luxe.....
Les catalogues artistiques

III
s'impriment sur
les presses de

III
A. Domergue
VALENCE-ROMANS

BULLETIN D'ADHÉSION à l'U. G. R.

N°

Je soussigné, sollicite mon admission à l'UNION GENERALE des RHODANIENS

Ci-joint : (1, 2, 3) : francs, montant de la cotisation de l'année

Le 193

Signature :

Nom et Prénoms

Nationalité

Profession

Décorations et titres honorifiques

Adresse (très lisible) rue et numéro Ville et département

Noms et adresses des Parrains ou références

Cotisations annuelles
1° INDIVIDUELLES, MINIMUM : 10 francs pour la France : 4 francs suisses pour les suisses de Suisse.
2° Pour les VILLES, ASSOCIATIONS, etc... : facultatives, suivant leur importance.
3° Les demandes ne sont reçues qu'accompagnées du montant de la cotisation.

Trésorier : M. A. JABOULET, trésorier de l'U. G. R. Château de Tournon (Ardèche)

Compte Chèque Postal LYON 310-79

Collection des Guides POL

Fondée en 1896

Place Bellecour, 19, LYON

Aix-les-Bains, Chambéry, Savoie	6 »
Le même, en anglais	6 »
Anney, son lac, sa région	6 »
Le même, en anglais	6 »
Chamonix, Mont-Blanc, St-Gervais, Argentière	6 »
Le même, en anglais	6 »
Chartreuse (Massif de la)	5 »
Clermont-Ferrand, Royat	5 »
Dijon et environs	5 »
Evian, Thonon, Chablais	5 »
Grenoble, Uriage, Allevard	5 »
Le Mont-Dore, La Bourboule, Saint-Nectaire	5 »
Le Puy-en-Velay et sa région	5 »
Lyon et sa région	6 »
De Lyon à Marseille	6 »
Paris	15 »
Route des Alpes	6 »
Suisse française et Haute-Savoie	15 »
Vercors et Royans	6 »
Vichy	6 »
Cannes, Grasse, Antibes, l'Estérel	6 »
La Corse	6 »
Côte-d'Azur	15 »
Marseille et région	6 »
Monte-Carlo, Monaco, Menton et environs	6 »
Nice, Beaulieu, la Vésubie, les Alpes	6 »
Riviera italienne, Nice, San-Remo, Gênes, Spezia, Livourne	6 »
The Riviera (Nice, Cannes, Monte-Carlo, Mentone, San-Remo). En anglais	10 »
Saint-Raphaël, l'Estérel, les Maures	5 »
Toulon, Hyères, les Maures	6 »
Avignon, Arles, Nîmes	6 »

GRAND GARAGE Prosper AUBERT - AVIGNON

Correspondant des Circuits P.-L.-M.
et des Grandes Agences de Voyages
LOCATION DE VOITURES et AUTO-CARS
Téléph. 3-85 — 6-50

Maison
fondée
en
1820

VALENCE-sur-RHONE

Téléph.
1-76

CRUMIÈRE

Place Madier-Montjau

CHASSE — TIR et DEFENSE — PECHE
TOUS LES SPORTS
MUSIQUE — ARTIFICES

Grand Hôtel de la Poste et de l'Assurance

TOURNON-SUR-RHONE (Ardèche)

A. CLÉMENT

Nouveau propriétaire
Chef de Cuisine d'Aix-les-Bains
Ses Spécialités Rhodaniennes
Grande salle à manger en belle
vue sur le Rhône et l'Hermitage.
Chauffage central — Electricité
Garage — T. C. F.



PORTRAITS D'ART
PAUL JACQUIN
2, Avenue Victor-Hugo VALENCE Téléphone 5-23

BULLETIN D'ADHÉSION A L'U. G. R. N°

Je soussigné, sollicite mon admission à l'UNION GENERALE DES RHODANIENS.

Ci-joint (1, 2, 3) francs montant de la cotisation de l'année.

Le 193

Signature,

Nom et Prénoms

Nationalité

Profession

Décorations et titres honorifiques

Adresse (très lisible) } rue et numéro
Ville et Département

Noms et adresses des Parrains 1°
ou références 2°

Cotisations annuelles { 1° INDIVIDUELLES, MINIMUM : 10 fr pour la France ; 4 fr. suisses pour la Suisse.
2° Pour les VILLES, ASSOCIATIONS, etc... : facultatives, suivant leur importance.
3° Les demandes ne sont reçues qu'accompagnées du montant de la cotisation.

Trésorier : M. A. JABOULET, trésorier de l'U. G. R. — Compte Chèque Postal : LYON 310-79
Château de Tournon (Ardèche)

BANQUE DE LA VALLÉE DU RHONE

BRUN, GIRAUD & C^e

Société en Commandite par actions : Capital : 15.000.000 de Francs.

Siège social : VALENCE-SUR-RHONE

Principales Succursales et Agences : ROMANS - AVIGNON - MONTE LIMAR - St-VALLIER - TOURNON - TAIN
VIENNE - GIVORS - LAMASTRE - ORANGE - SAINT-RAMBERT-D'ALBON

VALENCE-sur-RHONE

HOTEL DE LYON

Avenue de la Gare et Rue Pasteur

Raoul COULET, Propriétaire

—o Téléphone : 63 o—

RECOMMANDE DU TOURING-CLUB DE FRANCE

GARAGE DANS L'HOTEL
EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE
dans toutes les chambres

PORTRAITS D'ART

PAUL JACQUIN
2, Avenue Victor-Hugo VALENCE Téléphone 5-23

Rhodaniens qui venez à CONDRIEU 44 Km. de LYON

à l'Hôtellerie vous y ferez des repas délicieux arrosés des meilleurs crus, sur de superbes terrasses en bordure du Rhône.

du Beau Rivage

Cet établissement dont l'installation c'est toute récente fait l'admiration de tous, cet un cadre unique et splendide. On y trouve tout le confort des grands hôtels à des prix très modérés. Les chambres ont toutes l'eau courante chaude et froide, elles sont toutes indépendantes et jouissent d'une vue superbe ; c'est le séjour rêvé des Rhodaniens. Superbes terrasses fleuries en bordure du Rhône, ombragées en été, ensoleillées et chauffées l'hiver.

Garage, Débarcadère et garage pour canoës ;

Arrangement pour séjour et famille

HOTELLERIE DU BEAU RIVAGE

Salle de Bains

CONDRIEU

Téléph. 32

tout beau vêtement
sort
de...



LA GRANDE MAISON
"la maison du beau vêtement"
Rue Emile Aucier 45 à VALENCE

GRAND GARAGE Prosper ROBERT - AVIGNON

Correspondant des Circuits P.L.-M.
et des Grandes Agences de Voyages

LOCATION DE VOITURES et AUTOCARS

Téléph. 3-85 — 6-50

Grand Arôme

Cafés Piollet

Appréciés des Connaisseurs

Les demander partout

Carrosserie GRANGE Frères

Construction et réparations de toutes carrosseries.
Applicateur régional de l'Email Duco.
VALENCE Tél. 5-25, Boite Postale n° 4. Usine à
GRANGE-LES-VALENCE.



ARQUEBUSE et ÉLIXIR

BON-SECOURS

PRODUITS RÉPUTÉS

indispensables **CHEZ SOI**

Exigez partout la Marque

CH. REVEL. LYON

COMMERCE DE BOIS

Etablissements

Jean CESSIEUX Fils

Société anonyme
au capital de 2.000.000

Siège social :

VALENCE-sur-RHONE (Drôme)

Importation :

PORT-ST-LOUIS-du-RHONE (B.-du-Rh.)

Entrepôts :

VALENCE-sur-RHONE (Drôme)

AVIGNON (Vaucluse)

CAVAILLON (Vaucluse)

Dépôts :

SEURRE (Côte d'Or)

MARTIGUES (B.-du-Rh.)

GARAGE DORIER

Exclusivités

DELAGE-SALMSON

67, Avenue Sadi-Carnot, 67 — VALENCE

BUREAU DE VENTE DU SUD-EST

CHABERT Père & Fils

Vente d'Immeubles
Châteaux et Villas
— Grands et petits
Domaines —

Maison fondée en 1880
C. REVOL et COINDRE,

Fonds de Commerce
Industries et
Association

1, Boulevard Bancel

Successeurs
VALENCE

Téléph. 58

Objets d'Art

Téléph. 4-44

MICHELON

FABRICANT
JOAILLIER - ORFÈVRE

Place du Palais de Justice

VALENCE

LA MARQUE CENTENAIRE

"UN PREMIER"

Anc. Etablis. Ed. PREMIER Fils, S.A.
ROMANS-sur-ISÈRE



Grands Vins des Côtes du Rhône

Caves SALAVERT Frères - Bourg-Saint-Andéol

- Hors concours - Membre du Jury
Fondée en 1840

(Ardèche)

Le Perfect-Comptable

Modèle déposé Robert Weber

Permet de connaître à chaque instant :

Son Stock,

Son prix de revient fabrication,

Son prix de revient vente,

Son résultat,

Son bénéfice.

ANALYSES GRAPHIQUES - STATISTIQUES

Administration

Rue des Alpes, 1

Bureaux . . .

Téléphone : 7.04

VALENCE

POISSONNERIE & ALIMENTATION
EXPÉDITION POUR TOUS PAYS

Louis GENIN

11, Rue de l'Université

Téléphone 2-63

Télégramme : Genin-Marée

VALENCE-sur-RHONE

"UNIC"

CHAUSSURES DE LUXE POUR HOMMES

Production des Usines FENESTRIER
Romans (Drôme) St-Marcellin et Vinay (Isère)

LYON

Les deux bons hôtels :

LE GRAND HOTEL

L'HOTEL DE LUXE

GRAND NOUVEL HOTEL

L'HOTEL LE PLUS CONFORTABLE

Tous les confort modernes
o-o Garage intérieur o-o

DUCHEZ, directeur-général

Manufacture de Produits réfractaires

MAISON FONDÉE EN 1846

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Ing. E.C.P., SUC
TAIN (Drôme)



SPÉCIALITÉ DE FOURS

POUR

BOULANGERIE - PATISSERIE - MÉNAGE

Système économique et perfectionné

Kaolins - Feldspaths - Sables silicieux



Téléphone : 5

Adresse télégr. : Terrassier-Tain

CHAPEAUX MOSSANT

SECRETARIAT DE L'U. G. R., au Château de TOURNON (Ardèche)

IMPRIMÉ PAR A. DOMERGUE
A ROMANS-SUR-ISÈRE (DRÔME)